EXERCICE 2021

SIRTOM
DE LA REGION D'APT

www.sirtom-apt.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉS

- **Sur le prix et la qualité** du service public de collecte et de traitement des déchets

SOMMAIRE
Exercice 2021

Rapport annuel 2021 ..... **3**

I] Prévention & Communication **4**

Opération « Ici commence la mer, ne rien jeter »
Opération de « Grande collecte solidaire de téléphones »
World Clean Up Day
Cartographie des points de collecte
Actions et animations locales
Nouveaux voisins

II] Les indicateurs techniques **5**

Chapitre 1 – Le territoire et les compétences
Chapitre 2 – La collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables
Chapitre 3 – Le Quai de transfert
Chapitre 4 – Le traitement des ordures ménagères et des déchets issus de la collecte séparée
Chapitre 5 – Les déchetteries et la collecte des points d'apports volontaires
Chapitre 6 – Les installateurs de stockages de déchets inertes (ISDI)

III] Les indicateurs financiers **55**

Chapitre 7 – Budget, coût du service et financement

RAPPORT ANNUEL 2021

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015)

La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, et plus précisément le Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, définit les grandes lignes d'un rapport qui doit être rédigé par l'ensemble des collectivités compétentes dans le domaine des déchets ménagers, et cela afin de garantir la transparence de leur activité et l'information des usagers.

L'article 40 de la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale stipule : "le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus."

I] Prévention et communication

L'objectif du SIRTOM de la Région d'Apt, au travers des actions et des missions menées par le service communication est de sensibiliser et d'informer le public sur la problématique des déchets.

En premier lieu, la prévention est mise en avant, les usagers dans leur acte de consommateur doivent tendre vers une diminution de la quantité de déchets produits. Il s'agit ainsi de promouvoir les gestes liés à la réduction des déchets.

Deuxième axe, et non des moindre, l'accompagnement de l'évolution des règles de tri sur le territoire. L'amélioration du geste de tri passe par l'accès à l'information sur le tri et son caractère impliquant. En effet selon le baromètre de tri de CITEO 53% des Français déclarent qu'ils trieraient plus s'ils étaient surs que l'emballage est bien recyclé. Enfin 60% des Français ont besoin qu'on leur prouve les bénéfices concrets de leur geste de tri pour l'environnement.

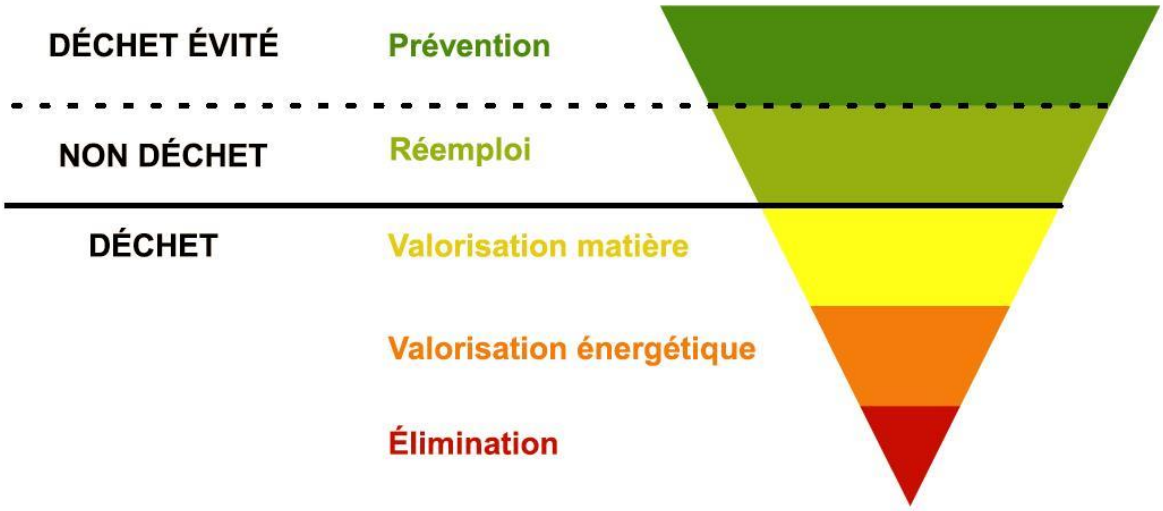

La pandémie a malheureusement propagé un autre virus, celui des *fake news*, de la culture de la désinformation avec l'essor des extrêmes et du complotisme. Ainsi la communication de la collectivité est prépondérante afin de donner à la population une information de qualité en phase avec la réalité du terrain.

Opération « Ici commence la mer, ne rien jeter »

Dans le cadre de la signature avec la Région PACA, de la charte Remed Zéro plastique en Méditerranée, le SIRTOM de la Région d'Apt s'est engagé dans une démarche de sensibilisation de la population sur les déchets déposés dans les grilles d'avaloir.

La pollution de l'eau est un fléau, emballages, papiers, cigarettes ; beaucoup de détritus finissent leur parcours dans les grilles des avaloirs vers la mer. Pour lutter contre ces déchets et sensibiliser les habitants, des inscriptions « Ici commence la mer » viennent d'être peintes. L'idée est d'amener les citoyens à prendre conscience que les gestes quotidiens ont un impact sur l'écosystème afin que chacun s'interroge sur ses pratiques.

En effet, et beaucoup l'ignore encore peut-être mais, au final, les eaux de pluie qui s'engouffrent dans les caniveaux sont dirigées pour leur majeure partie dans les rivières puis à la mer, charriant avec elles les déchets divers qui y circulent (mégots, bouteilles en plastique, papiers gras, déjections canines…). Elles contribuent ainsi à la pollution des océans.

Parmi les déchets les plus courants, le mégot de cigarette peut à lui seul polluer jusqu'à 500 l d'eau. En France, environ 30 milliards de mégots sont jetés chaque année dont plus de 40% se retrouverait dans la nature selon le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Opération de « Grande collecte solidaire de téléphones »

Le SIRTOM de la Région d'Apt s'est associé à Ecosystem pour organiser une grande collecte solidaire d'anciens téléphones portables auprès de ses administrés. Grâce aux dons des habitants, Ecosystem, l'éco-organisme en charge de la seconde vie des équipements électriques, a offert 100 téléphones reconditionnés à des personnes en difficulté sociale.

Cette collecte exceptionnelle, solidaire et environnementale, a débuté symboliquement le 5 juin, journée internationale de l'environnement et est organisée à l'occasion du Tour de France avec le passage de l'étape le 7 juillet sur les commune du pays d'Apt.

Les téléphones ont été remis aux associations qui ont ensuite été chargé de l'attribution aux personnes nécessiteuses : Les restaurants du cœur, CCAS d'Apt, CCAS de Gargas, CCAS de Saint Saturnin lès Apt, L'association HAPA (Hébergement Accueil en Pays d'Apt).

World Clean Up day

Le SIRTOM de la Région d'Apt dans le cadre de son engagement dans la charte « Zéro déchet plastique » a participé avec l'association France Nature Environnement soutenue par la Région Sud et le département de Vaucluse, au World Clean up Day (journée mondiale du nettoyage

de notre planète) le samedi 18 septembre 2021. Le SIRTOM a prêté gracieusement des bacs, des bennes, et a effectué leur collecte et le traitement des déchets.

Cette action initiée en France depuis 2018, vise à nettoyer la Terre « en 1 jour ». Elle rassemble en 2020 166 pays dans le monde, 11 millions de personnes et 525 tonnes de déchets ramassés au total (dont 83 tonnes pour le Vaucluse). Le samedi 18 septembre des communes (Apt, Gargas, Oppède) et des associations (France Nature Environnement, Luberon Nature Environnement, Insane Family) ont participé aux côtés du SIRTOM à ces opérations de nettoyage.

Cartographie des Points de collecte

Les services du SIRTOM ont répertorié l'ensemble des points d'apports volontaires sur la totalité du territoire, qui regroupe à ce jour 38 communes. Plus de 2 000 emplacements sont à disposition regroupant des conteneurs ordures ménagères, emballages, verre et textile.

Les usagers internautes peuvent consulter la cartographie en ligne détaillant l'ensemble des points de collecte à proximité de leur domicile. Les différents logos qui la compose permettent non seulement de repérer facilement le type de conteneur mais également d'en connaître son emplacement exact. Afin d'améliorer son utilisation, il est également possible d'apercevoir en photographie, l'ensemble de l'emplacement.

Ce nouvel outil est accessible depuis le site internet de la collectivité, www.sirtom-apt.fr, avec un lien qui se trouve depuis la barre de tâche principale.

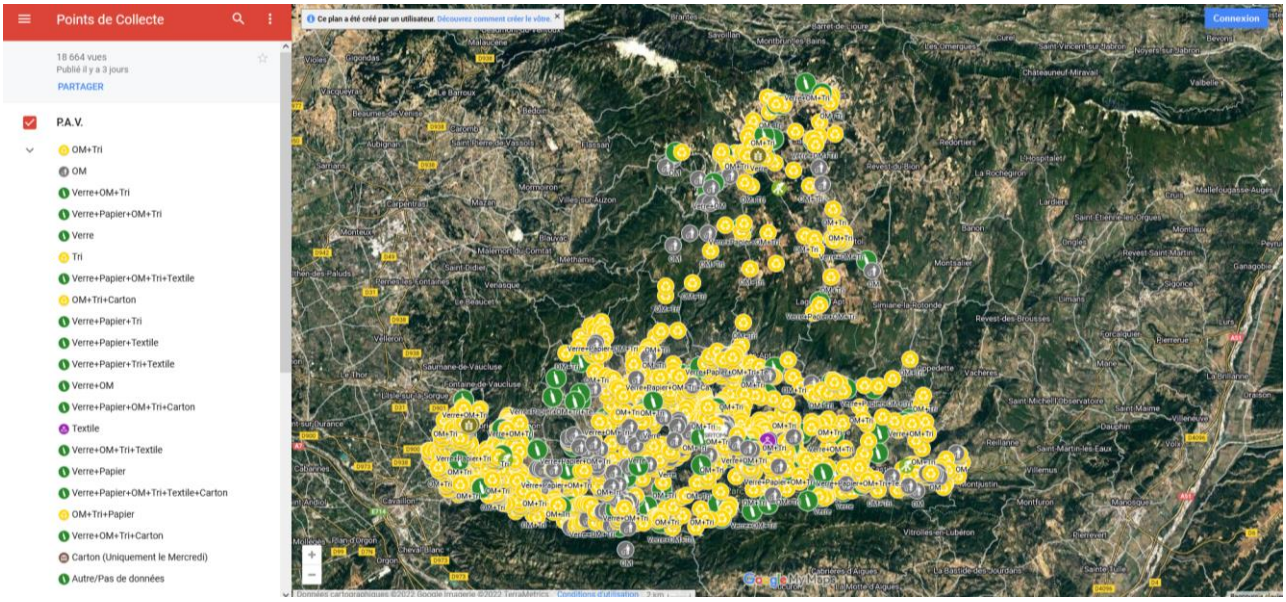

Actions et animations locales

Le SIRTOM de la Région d'Apt participe activement et toute l'année à de nombreuses opérations qui visent à promouvoir le tri de nos déchets et l'éco-citoyenneté.

Les organisateurs d'évènements sensibilisent leurs participants à la collecte sélective. Le SIRTOM fournis sacs de tri, mémo tri et goodies en 2021 à l'Archipop de la MJC Apt, à la Jeunesse Sportive

Nouveaux voisins

Lettre de bienvenue aux nouveaux résidants sur le territoire du Syndicat avec communication des consignes de tri et abonnement à la gazette d'information. 400 foyers ont été ciblés en 2016 pour cette opération.

Pour les nouveaux emménagés, la phase d'installation correspond à une période particulièrement. Ces foyers prennent de nouvelles habitudes de consommation, s'intéressent aux possibilités de loisirs et à la vie locale. Le moment est idéal pour communiquer par courrier adressé et faire de ces nouveaux voisins des éco-citoyens.

L'info sur nos Déchets

Tous les trimestres, le bulletin d'information du SIRTOM « l'info sur nos déchets » informe les habitants des dernières actualités en matière de tri, d'environnement et de réduction des déchets. Les lecteurs retrouvent par ailleurs un certain nombre de renseignements pratiques (téléphones, horaires des déchetteries, etc.). La Gazette d'information compte plus de 2800 abonnés papier et 100 abonnements dématérialisés (courrier électronique) ;

L'INFO
SUR NOS DÉCHETS
N°51 - 4ième trimestre 2021

> ÉDITO

Les lecteurs bienveillants de la présente gazette d'information partageront surement ce triste constat, les manquements aux règles de vie en société se vérifient dans notre quotidien et contribuent, de diverses manières, à le détériorer. Loin d'être une spécificité locale, les incivilités fleurissent sur l'ensemble du territoire national et font parties des composantes des préoccupations des Français et du débat public actuel.

L'institut ipsos en 2021 dévoilait dans une étude qu'un conducteur sur quatre jetait ses déchets par la fenêtre de sa voiture et c'est en moyenne 25 tonnes de déchets sauvages qui sont ainsi ramassées chaque jour le long des autoroutes par des ouvriers autoroutiers.

A cette image, les dépôts d'encombrants aux abords des conteneurs, portent atteinte à notre environnement immédiat certes mais, en première ligne, nuisent aux conditions de travail, déjà difficiles, des agents de collecte du SIRTOM. Les communes déploient elles aussi des moyens humains et matériels conséquents pour nettoyer chaque jour l'espace public et cet état de fait n'est évidemment pas un facteur de réduction des taxes.

Cette mission de service publique ne peut être efficace et nous, élus, ne pourrons maitriser la dépense publique que si, chacun d'entre nous, habitants, citoyens, touristes utilisons les moyens mis à notre disposition pour jeter nos déchets. Gardons à l'esprit que les villes, les villages, les campagnes sont autant d'espaces collectifs à préserver et à respecter.

Nous, Français, serions nous champions de l'incivisme et paradoxalement désireux d'un régime plus vertueux à la scandinave ? Devons nous en venir à une généralisation d'une société de vidéoprotection, afin de prévenir les incivilités et la délinquance sous toutes ses formes ?

Si ce n'est pas notre intention première, bon gré mal gré le SIRTOM, en partenariat avec les communes volontaires de son territoire faisons un premier pas dans ce sens. En effet, il est depuis quelques semaines mis en place des pièges photographiques, ponctuels et itinérants, pour prendre sur le fait les usagers indélicats sur les emplacements où les incivilités sont couramment constatées.

Les premières sanctions tombent et les contrevenants déclarent aux gendarmes « ne pas avoir pensé mal faire ». Le ministère public ne l'a pas entendu de cette manière.

La volonté politique locale n'est pas de pencher vers un grand tout répressif mais il est temps de briser le cercle vicieux dans lequel se noient nos contradictions et de nous améliorer, d'agir et d'inciter à agir nos proches vers un peu plus de bon sens et de civilité.

Lucien Aubert,
Président du SIRTOM de La Région d'Apt

Pensez-y : Les masques jetables sont lavables → p.2
Déploiement du comostage collectif
Ne jeter plus vos vêtements à la poubelle → p.3
Avec le GNV, en route vers une éco-collecte
Les gardiens de la nature → p.4

SIRTOM
DE LA REGION D'APT

Opération Couches Lavables

En France, 3,5 milliards de couches sont jetées chaque année, ce qui représente un total de 351.000 tonnes de déchets difficiles à traiter. Pour alléger l'impact au niveau local, le SIRTOM de la Région d'Apt propose une alternative économique, écologique et qualitative : les couches lavables !

Les couches jetables représentent environ 40% des déchets du ménage dans un foyer avec un enfant entre 0 et 2 ans. Avec une moyenne de 2 à 8 couches par jour, on estime qu'un enfant a besoin de 6000 couches de sa naissance jusqu'à ses trois ans, ce qui représente plus d'une tonne de déchets. Également très polluantes, les couches peuvent mettre jusqu'à 500 ans pour se dégrader en décharge.

Pour y pallier, le SIRTOM incite depuis désormais 5 ans les familles à opter pour un nouveau modèle de consommation, toujours plus respectueux de l'environnement. Les kits de couches lavables proposés sont composés de 5 couches lavables – 10 inserts en polyester – 10 inserts en bambou – 1 rouleau de 100 voiles de protection et une notice explicative. La participation demandée est de 35€ soit environ 30% du prix réel.

30 lots sont distribués chaque année dans les familles du territoire :

- Année 2018 –30 familles participantes
- Année 2019 –30 familles participantes

- Année 2020 –30 familles participantes
- Année 2020 –30 familles participantes

Porte à Porte

Passage en porte à porte chez les habitants avec distribution de sacs de pré-collecte et guides du tri selon les difficultés rencontrées lors du ramassage des conteneurs et modifications du fonctionnement (mise en place des conteneurs enterrés, ramassages des cartons des commerçants...). Environ 500 foyers et professionnels sont démarchés lors de ce type d'action notamment.

Les rendez-vous du tri pendant la saison estivale

Notre région attire de nombreux estivants venus des quatre coins d'Europe, voir du monde. Leur fréquentation a pour corollaire une forte augmentation des quantités de déchets collectés par nos services. L'objectif d'une sensibilisation en zone touristique est d'encourager les consommateurs à limiter leur production de déchets et à trier pendant leurs vacances, même si les consignes sont différentes de chez eux.

Des agents du tri du SIRTOM interviennent ainsi sur les marchés forains de la région ainsi que sur les campings, auprès tant des habitants que des estivants.

Site internet / page Facebook

Les réseaux sociaux créent de la proximité avec les habitants et permettent d'entretenir un lien renforcé avec la population. Le service communication anime une page Facebook Pro pour la collectivité et anime le compte en parallèle avec le site internet www.sirtom-apt.fr.

Des vidéos postées trimestriellement sur le site Youtube sont relayées sur les autres sites de la collectivité et donnent aux internautes du territoire une information sur le tri et l'actualité de la collectivité. Ces éléments sont la vitrine de la collectivité sur le web et donnent un accès rapide à toutes les informations utiles (horaire des déchetteries, consignes de tri, actualités de la collectivité, distributions de composteurs...).

Stop pub

Les boîtes aux lettres se trouvent encore aujourd'hui remplies par des prospectus, publicités ou journaux gratuits qui y sont déposés sans être spécifiquement ou nommément adressés à leurs destinataires. Pour les usagers non désireux de lire ce type d'imprimés non sollicités ou préférant trouver ces informations sur Internet, il est possible d'apposer sur la boite aux lettre un autocollant « Stop Pub », mentionnant le refus de recevoir ce type d'imprimés.

Si les quantités de ces imprimés non sollicités ont tendance à baisser depuis 2010, elles continuent néanmoins d'être élevées : près de 800 000 tonnes en France en 2015, ce qui correspond à une moyenne de 12 kg par habitant sur une année ou à 30 kg par foyer. Les imprimés publicitaires représentent 89% de ces quantités, les catalogues commerciaux, 5%, la presse des collectivités, 4%, et les journaux gratuits d'annonces, 2%.

Depuis 2004, le SIRTOM de la Région d'Apt a mis en place un dispositif de prévention relatif à la distribution de ces imprimés publicitaires en boîtes aux lettres, le « Stop Pub ». L'action s'est matérialisée par la création d'un autocollant mis gratuitement à disposition des particuliers qui souhaitent manifester leur refus de recevoir les publicités non adressées. En apposant cet autocollant sur leur boîte aux lettres, les citoyens peuvent ainsi limiter la production de déchets issus de ces imprimés.

Déploiement du compostage collectif et maintien du compostage individuel

Le compostage est une excellente manière de contribuer à la prévention de la production de déchets. En effet, 30% des déchets ménagers produits dans l'année sont compostables. Le compostage à la « source » tout comme le tri des emballages, permet de limiter les quantités de déchets à transporter et à mettre en décharge et donc limite la hausse des coûts de traitement des ordures ménagères. Il permet d'obtenir gratuitement un amendement organique riche en éléments fertilisants. Il diminue le nombre de feux en plein air qui génèrent des nuisances.

Ainsi le SIRTOM de la Région d'Apt poursuit et intensifie la promotion du compostage de proximité sous toutes ses formes (compostage individuel, compostage de bas d'immeuble, en établissement, ...) avec l'appui d'un « maître composteur » dont le cursus de formation s'est déroulé tout au long de l'année 2021 sera recruté sur un contrat de projet courant 2022.

Le SIRTOM démarche les communes pour leur offrir la possibilité au niveau des habitats collectifs, dans les centre-ville et villages, d'implanter des points de compostage collectif. L'installation se fait en fonction des différentes contraintes des services techniques des communes mais aussi et surtout en concertation avec les habitants pour le choix des meilleurs sites dans une logique de pérennité.

Les logements individuels sont toujours concernés par l'opération. En effet, ceux disposant d'un jardin ont la possibilité d'acquérir un composteur 600 litres en bois pour une participation de 21€, les autres auront recours aux composteurs collectifs installés à proximité avec un principe de gratuité. La distribution de composteur individuels lancés depuis 2002 au SIRTOM de la Région d'Apt totalise en 2021, 3900 composteurs distribués, dont 400 en 2021.

Les écoles sont également inscrites dans cette même démarche. Jusqu'à présent, quelques écoles effectuaient ce tri spécifique mais l'objectif est que la majorité des écoles s'inscrivent d'ici 2024 dans cette démarche via un déploiement qui se fera au cas par cas selon un projet personnalisé.

Le souhait est que chaque établissement s'empare de cette opportunité pour en faire un outil de sensibilisation aux enjeux environnementaux impliquant les élèves.

Il est à noter que la filière française bois, depuis le deuxième trimestre 2021, fait face à une situation de pénurie tout à fait exceptionnelle et n'est plus en mesure de livrer le bois nécessaire à la fabrication des composteurs. La collectivité est donc confrontée à un cas de force majeure qui freine considérablement les distributions et surtout le déploiement des composteurs collectif.

Distribution de poules

Le SIRTOM de la Région d'Apt distribue depuis 2013 des poules pondeuses moyennant une participation de 8€ pour les deux poules. De manière cumulative en 2021, 2208 poules ont été distribué depuis le début de l'opération.

L'année 2021 marque ainsi le passage de la 2000ème poule distribuée. Si l'année 2020 conserve le record annuel de l'opération, l'année 2021 conserve un niveau très élevé d'intérêt de la population avec 360 poules distribuée soit 180 foyers inscrit.

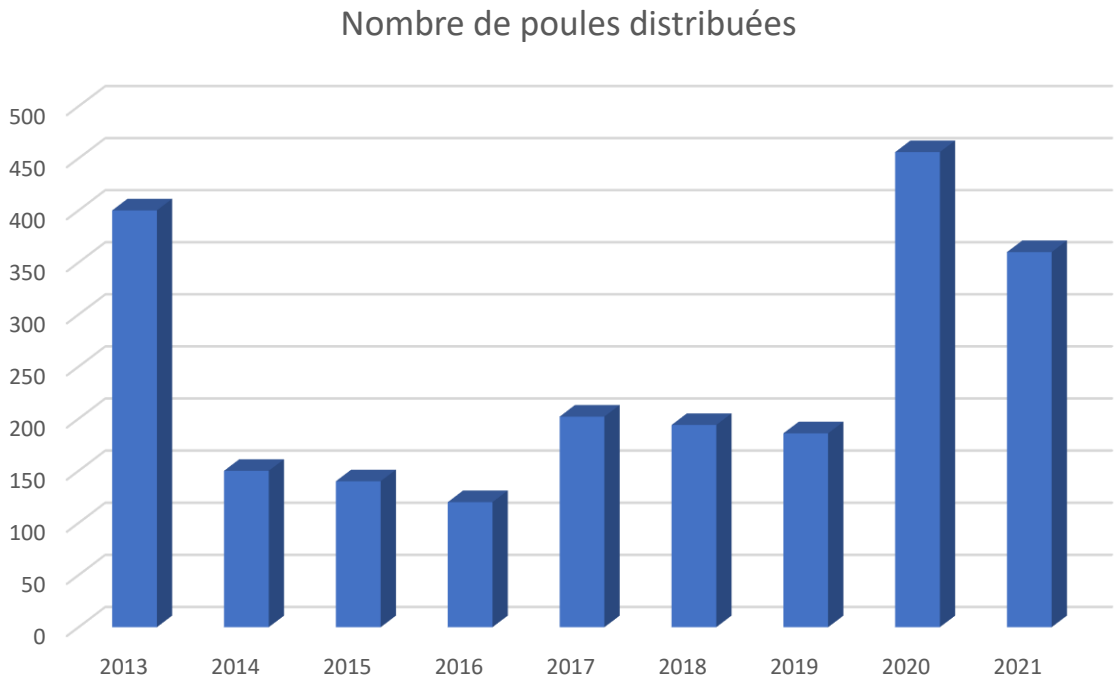

Prévue dans une perspective de développement durable, l'objectif de la distribution de poules pondeuses est de permettre la diminution des bio déchets retrouvés dans les poubelles. Les poules peuvent en effet consommer jusqu'à 150kg de déchets organiques par an. Ainsi, l'opération est en réalité un investissement rentable à moyen terme pour la collectivité, en plus d'être une initiative positive pour le développement durable.

Le SIRTOM de la Région d'Apt fait signer un contrat d'adoption qui engage les habitants à s'occuper et à prendre soin de ces poules, à ne pas s'en séparer pendant un certain temps afin de respecter l'objectif initial de ces distributions et surtout à ne pas les manger.

L'intérêt d'une telle opération ne réside pas uniquement dans la réduction des déchets, même si cela demeure l'enjeu principal. En donnant des poules aux habitants, les communes comptent valoriser une certaine idée de la ruralité. Il existe aussi un effet social bénéfique, cette expérience permet en effet la mise en relation des habitants qui ont tenté l'aventure, elle permet aux habitants d'offrir des œufs à leurs voisins, etc. Pour les enfants, les effets sont bénéfiques : ils sont pour la plupart heureux d'avoir des poules dans leurs jardins.

Sensibilisation en milieu scolaire et périscolaire

Une animatrice exerçant 28h/semaine exercent ses missions exclusivement en milieu scolaire et périscolaire, à la demande des enseignants de maternelle, primaire, collège, lycée et centre social. Les animations sont adaptées à tous les âges. Ces animations connaissent un fort succès. Elles répondent aux attentes des enseignants et permettent de relayer les informations dans les foyers. Ces animations peuvent se poursuivre par la visite des installations du SIRTOM (déchetteries, quai de transfert).

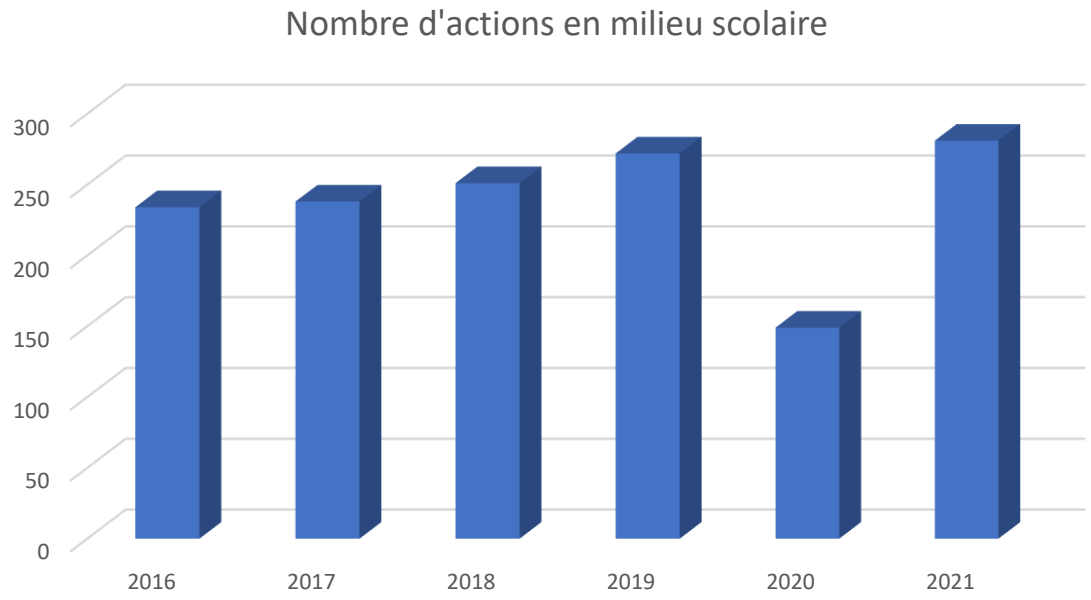

La crise sanitaire de 2020, avec la fermeture des écoles et les mesures restrictives concernant l'intervention de personnes extérieures en classe prise par le ministère de l'éducation avait lourdement impacté les actions en milieu scolaire. En 2021 les sollicitations des écoles ont été record avec 281 animations réalisées dans l'année.

II] Les indicateurs techniques

Chapitre 1 Le territoire et les compétences

1.1 - Le territoire desservi

Le SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) de la région d'Apt est un syndicat mixte fermé qui a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Le territoire est localisé sur une partie du nord Luberon et du plateau d'Albion.

En 2021, 40 communes ont eu recours aux services du SIRTOM de la région d'Apt pour une population de 46 072 habitants permanents (Source : Insee, RP2018)

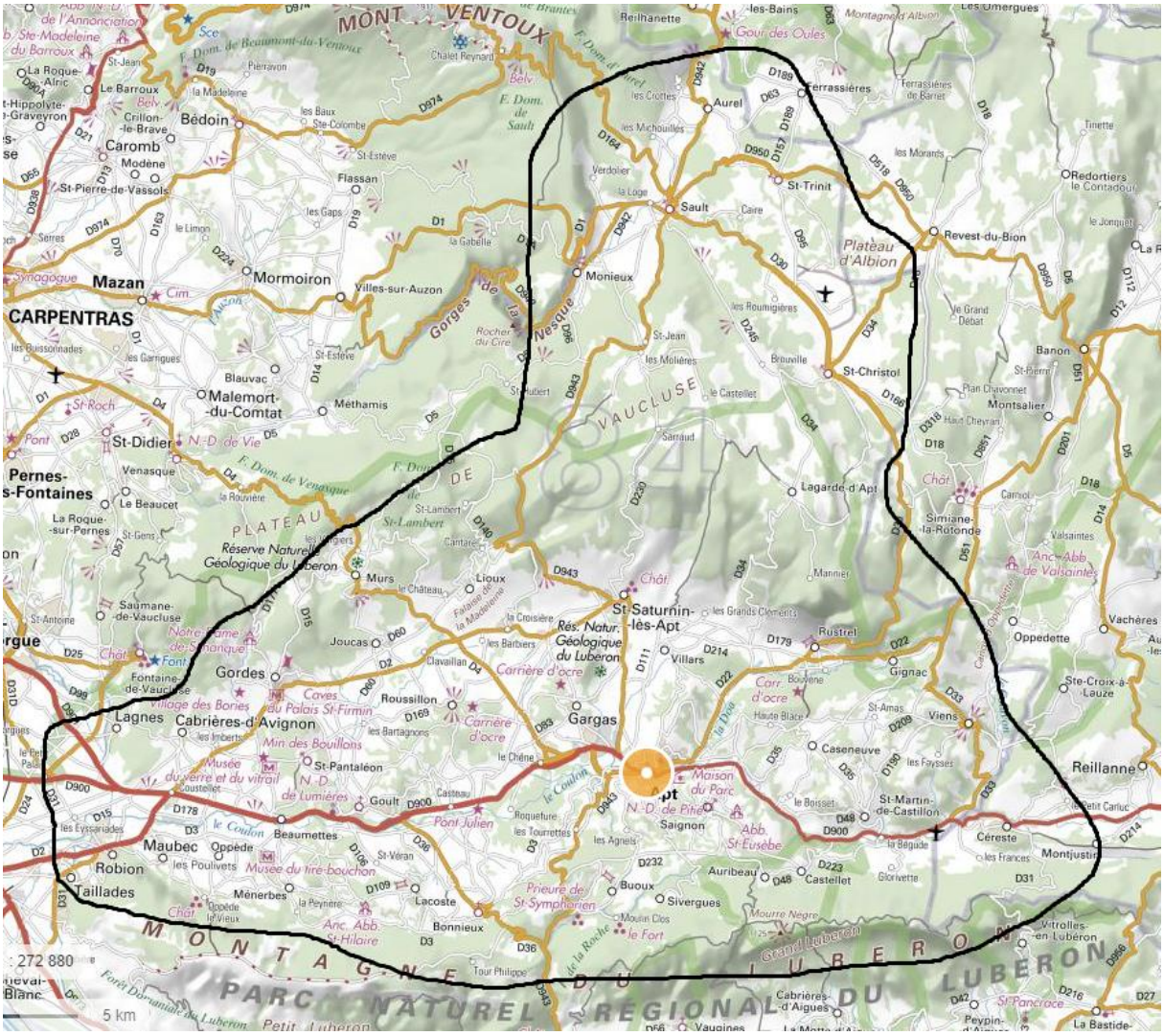

Les chiffres clés du territoire	Sources : Insee, RP2018
Population municipale territoire	46 072 habitants
Taux d'habitat collectif	
Typologie d'habitat du territoire	Mixte à dominance rurale

	*Population Rec.2019	Type D'habitat
CCPAL	29 705	
Secteur Pays d'Apt	**23317**	
AURIBEAU (84400)	74	Rural
APT (84400)	11258	Urbain
BUOUX (84480)	90	Rural
CASTELLET (84400)	120	Rural
CASENEUVE (84750)	501	Rural
CERESTE (04110)	1227	Semi urbain
GARGAS (84400)	3127	Semi urbain
GIGNAC (84400)	72	Rural
LAGARDE D'APT (84400)	33	Rural
RUSTREL (84400)	681	Rural
SAIGNON (84400)	951	Rural
ST SATURNIN LES APT (84490)	2948	Semi urbain
SIVERGUES (84400)	47	Rural
VILLARS (84400)	795	Rural
ST MARTIN DE CASTILLON (84750)	734	Rural
VIENS (84750)	659	Rural
Secteur Pont Julien	**6 388**	
BONNIEUX (84480)	1229	Rural
GOULT (84220)	1127	Rural
JOUCAS (84220)	352	Rural
LACOSTE (84480)	430	Rural
LIOUX (84220)	295	Rural
MENERBES (84560)	1019	Rural
MURS (84220)	424	Rural
ROUSSILLON (84220)	1320	Rural
ST PANTALEON (84220)	192	Rural

	*Population Rec.2019	Type d'habitat
C.C. Luberon Mont de Vaucluse		
Secteur Coustellet	**11542**	
CABRIERES D'AVIGNON (84220)	1872	Rural
LAGNES (84800)	1674	Rural
MAUBEC (84660)	1968	Rural
OPPEDE (84580)	1322	Rural
ROBION (84440)	4706	Semi urbain
Secteur Gordes/Beaumettes	**1 988**	
GORDES (84220)	1704	Rural
LES BEAUMETTES (84220)	284	Rural

	*Population Rec.2019	Type d'habitat
C.C. Ventoux-Sud	**2691**	
AUREL (84390)	195	Rural
FERRASSIERES (26570)	126	Rural
MONIEUX (84390)	287	Rural
**ST CHRISTOL (84390)	580	Rural
ST TRINIT (84390)	119	Rural
SAULT (84390)	1384	Semi urbain

** hors population 2ème REG - Populations légales, 1393 habitants

	*Population Rec.2019	Type d'habitat
C.C. Pays de Banon (convention déchetterie)	**146**	
OPPEDETTE (04110)	54	Rural
ST CROIX A LAUZE (04110)	92	Rural

*Sources : Insee, RP2018

La population du territoire a connu une légère baisse de 0.02% ce qui représente 11 habitants en moins. Seul le territoire de la CA LMV connait une hausse de 0.24%.

Statistiques des communautés de communes du territoire du SIRTOM d'Apt

EPCI adhérents	Nombre de communes	*Population	Part/Population
CC Pays d'Apt Luberon	25	29 705	65%
C.C. Luberon Mont de Vaucluse	7	13530	29%
C.C. Ventoux-Sud	6	2691	6%

1.2 - Le territoire et ses installations

Toutes les communes adhérentes par l'intermédiaire des trois établissements publics de coopération intercommunale : C.C. Pays d'Apt Luberon, C.A. de Luberon Mont de Vaucluse et C.C. Ventoux Sud.

La C.C. du Pays de Banon utilise nos déchetteries pour les habitants d'Oppedette et Sainte-Croix-à-Lauze par convention.

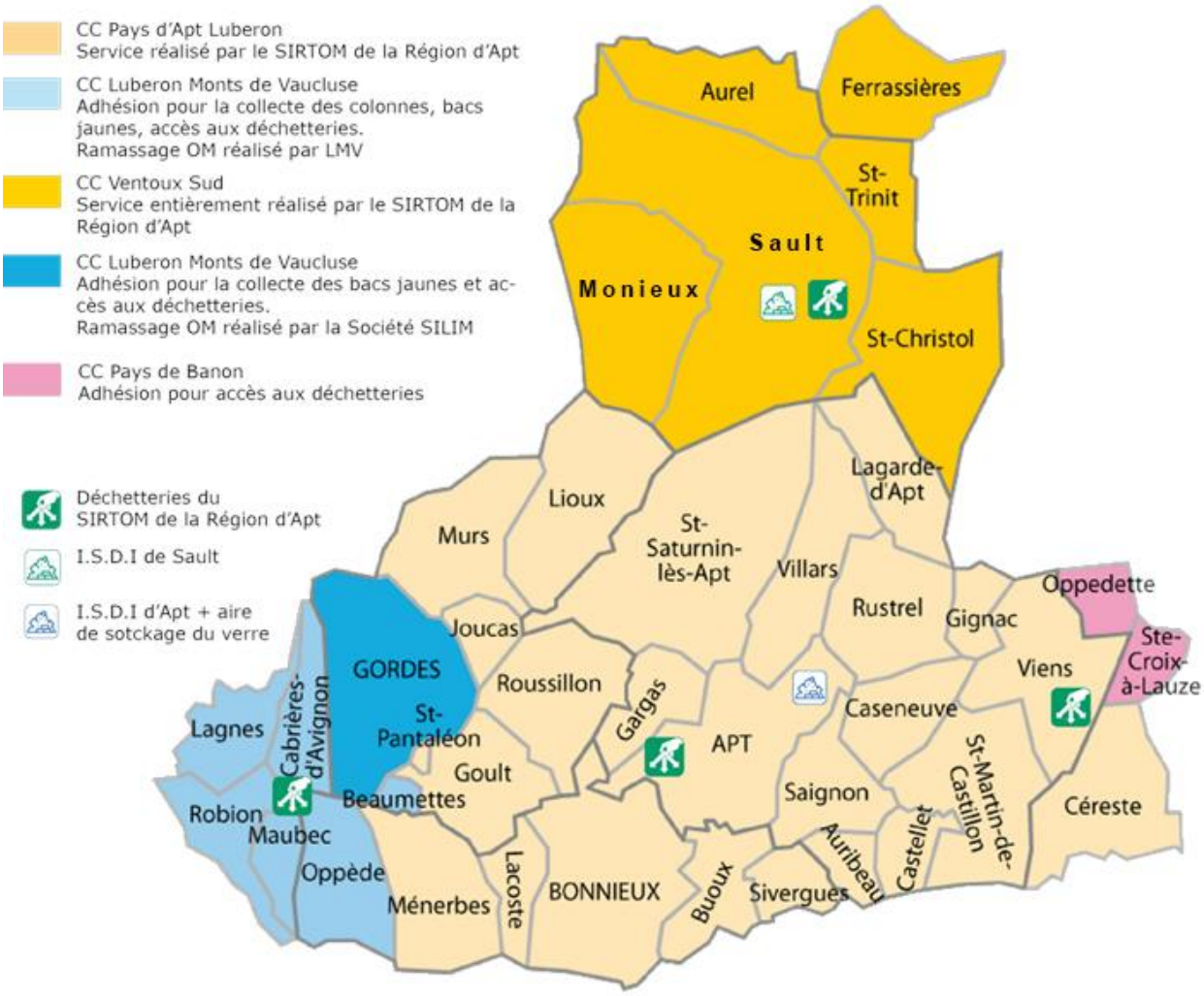

1.3 - Déchets pris en charge par le service

Déchets	Type de collecte
OMr (Ordures ménagères résiduelles)	Points de regroupement
EMR (Emballages Ménagers Recyclables)	Points de regroupement ou PAV
Papiers	Points de regroupement ou PAV
Verre	PAV
TLC (Textile d'habillement, linge de maison, chaussures)	PAV
Gravats	Déchetteries
Déchets verts	Déchetteries
Tout venant non recyclable, encombrants	Déchetteries
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)	Déchetteries
Ferrailles	Déchetteries
Cartons	Points de regroupement ou déchetteries
Pneumatiques usés	Déchetteries
DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	Déchetteries
Déchets dangereux des ménages	Déchetteries
Huiles de vidange de moteur	Déchetteries
Huiles végétales	Déchetteries
Piles	Déchetteries
Capsules aluminium de café	Points de regroupement ou PAV
Ampoules et néons	Déchetteries
Batteries de véhicules	Déchetteries
Cartouches d'encre	Déchetteries
Petits Extincteurs	Déchetteries
Ameublement, vaisselle, équipement ménagers …en état	Chalet réutilisation déchetterie Apt

PAV : Point d'Apport Volontaire

1.4 Compétences

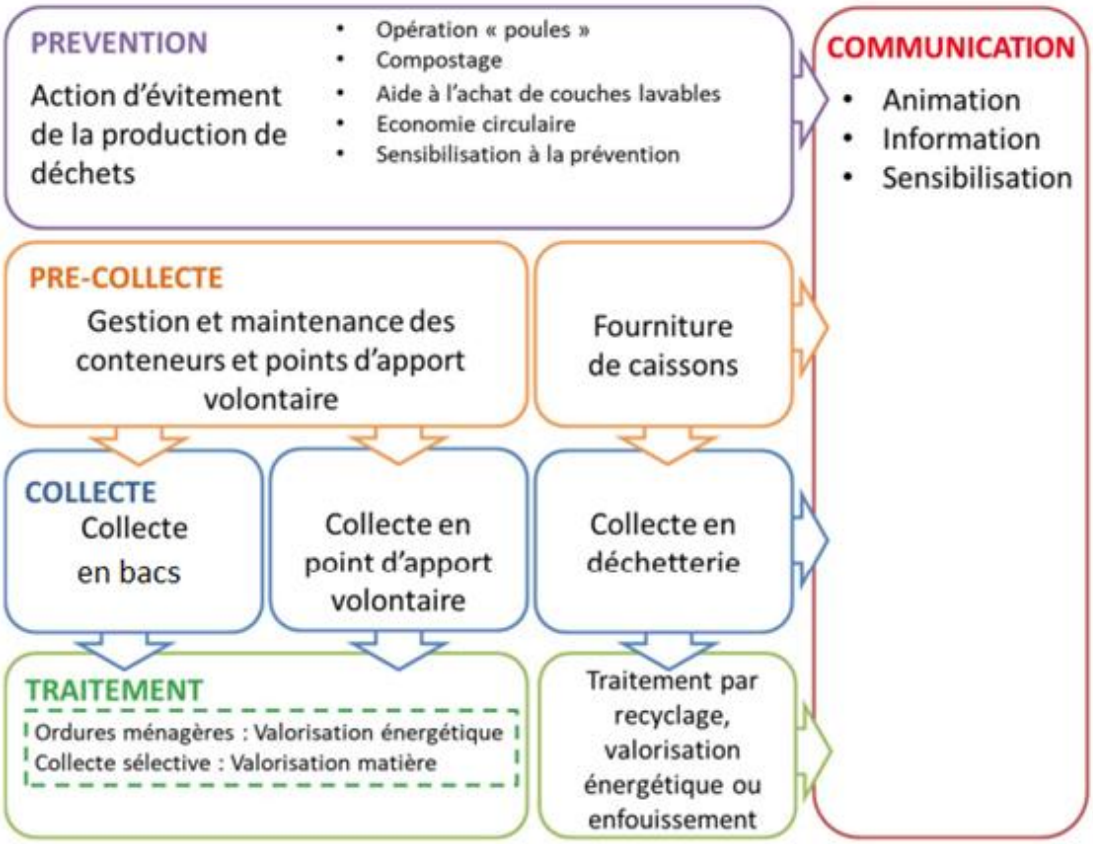

Le SIRTOM exerce l'intégralité de la compétence transfert et traitement. En ce qui concerne les collectes, une partie de la compétence est exercée directement par des intercommunalités, à savoir :

- Collecte des ordures ménagères : communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,
- Collecte des bacs jaunes : Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse sur les communes de Gordes et Les Beaumettes

C.A Luberon Mont de Vaucluse	Collecte ordures ménag.	Sélectif bacs jaunes	Sélectif P.A.V.	Déchetteries	Traitement
Les Beaumettes (84220)	CCLMV (prestataire Privé)		SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Cabrières d'Avignon (84220)	CCLMV	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Gordes (84220)	CCLMV (prestataire Privé)		SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Lagnes (84800)	CCLMV	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Maubec (84660)	CCLMV	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Oppede (84580)	CCLMV	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Robion (84440)	CCLMV	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM

C.C. du Pays d'Apt	Collecte ordures ménag.	Sélectif bacs jaunes	Sélectif P.A.V.	Déchetteries	Traitement
Auribeau (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Apt (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Bonnieux (84480)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Buoux (84480)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Castellet (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Caseneuve (84750)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Cereste (04110)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Gargas (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Gignac (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Goult (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Joucas (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Lagarde d'Apt (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Lacoste (84480)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Lioux (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Ménerbes (84560)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Murs (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Rustrel (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Saignon (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
ST Saturnin les Apt (84490)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Sivergues (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Roussillon (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Villars (84400)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
ST Martin de Castillon (84750)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
ST Pantaleon (84220)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Viens (84750)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM

C.C. Ventoux Sud	Collecte ordures ménag.	Sélectif bacs jaunes	Sélectif P.A.V.	Déchetteries	Traitement
Aurel (84390)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Ferrassières (26570)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Monieux (84390)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
ST Christol (84390)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
ST Trinit (84390)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
Sault (84390)	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM

C.C Pays de Banon	Collecte ordures ménag.	Sélectif bacs jaunes	Sélectif P.A.V.	Déchetteries	Traitement
Oppedette (04110)(1) St Croix à Lauze (04110)(2)				SIRTOM SIRTOM	

1.5 L'organisation institutionnelle

Le SIRTOM de la région d'Apt est administré par un comité syndical dont les sièges sont répartis entre les communes et les communautés de communes adhérentes. Chaque commune est représentée, quel que soit le nombre d'habitants, par un délégué titulaire et un délégué suppléant ce qui représente un total de 38 délégués titulaires et 38 suppléants.

Le fonctionnement du SIRTOM repose sur trois instances politiques différentes : le comité syndical, le bureau syndical et les commissions spécialisées. Ces instances sont complétées par l'équipe administrative et technique composée des agents du syndicat.

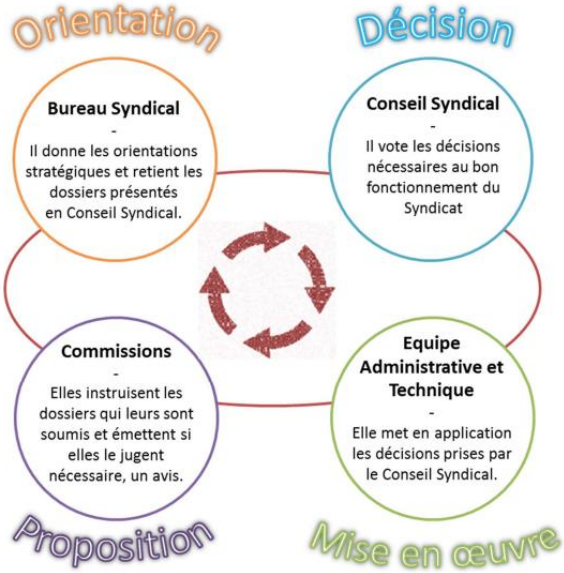

1.5.1 Le Comité syndical

Le comité syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat. Il s'agit d'une compétence de droit commun très large dont le vote du budget est l'acte principal. En effet, le budget fixe les autorisations de recettes et de dépenses pour l'année en cours.
Monsieur AUBERT Lucien a été élu pour un deuxième mandat à la présidence du syndicat.
En 2021, le Comité s'est réuni 5 fois :

En 2021, le comité syndical s'est réuni 5 fois :

- Le 16 février 2021 à Apt
- Le 30 juin 2021 à Apt
- Le 28 septembre 2021 à Villars
- Le 9 novembre 2021 à Joucas
- Le 15 décembre à Joucas

1.5.2 Le Bureau syndical

Le bureau syndical agit par délégation du comité pour le règlement des affaires courantes. En 2021, le Bureau s'est réuni 5 fois à Apt dans les locaux du SIRTOM aux dates suivantes :

- Le 26 janvier 2021
- Le 30 mars 2021
- Le 18 mai 2021
- Le 27 juillet 2021
- Le 12 octobre 2021

Il est composé de :

- Monsieur Lucien AUBERT : Président
- Monsieur Yves MARCEAU : 1er Vice-Président
- Monsieur LECOURT André : 2eme Vice-Président
- Madame Corinne MIETZKER : 3eme Vice-présidente
- Madame Claire ARAGONES
- Monsieur Jean Pierre BOYER
- Monsieur Jean Marcel GUIGOU
- Monsieur Michel HAMEAU
- Madame Magali MALAVARD
- Monsieur Luc MILLE
- Monsieur Frédéric PASTEL
- Monsieur Didier PERELLO
- Monsieur Pascal RAGOT
- Monsieur Claude SILSVESTRE

1.5.3 Les commissions

Les commissions sont au nombre de deux : commission d'appels d'offres, commission du personnel. Leurs membres sont désignés au sein du conseil syndical afin d'instruire les dossiers qui leurs sont soumis et relevant de leur spécialité.

1.6 L'équipe administrative et l'équipe technique

L'effectif pourvu pour l'année 2021 est de 49 agents titulaires au 1er janvier 2021, à cela s'ajoutent des agents contractuels.

1.6.1 Les services administratifs

Les services administratifs comptent 10 agents titulaires dont 3 agents contractuels. Les services administratifs sont divisés en 6 secteurs :

- La direction
- Le service comptabilité et gestion
- Le service du personnel
- Le service des marchés publics
- Le service communication et animation
- Le service redevance spéciale et cartes d'accès

1.6.2 Les services techniques

Les services techniques comptent 43 agents titulaires. En fonction des besoins des agents saisonniers ou en remplacement d'agents malades sont recrutés.

Un responsable de collecte est chargé de gérer l'ensemble des services de collecte des ordures ménagères et des déchetteries

Le service de collecte des ordures ménagères et du tri (bacs jaunes) est placé sous la responsabilité d'un chef de service qui s'occupe de l'organisation des tournées, de la gestion au quotidien des agents, des relations avec les usagers et les collectivités et de tous les aspects techniques concernant ce service.

La collecte est assurée par une équipe d'agents titulaires composée de 9 chauffeurs poids-lourds et 15 ripeurs, complétée par des saisonniers.

Le quai de transfert, avec deux agents permanents, fonctionne sans interruption du lundi au samedi de 5h00 à 19h00.

Les déchetteries et la collecte des points d'apport volontaire

- haut de quai : avec un responsable et 6 gardiens titulaires
- bas de quai : avec un responsable et 2 chauffeurs titulaires qui sont renforcés par 2 ou 3 chauffeurs contractuels

L'entretien de l'ensemble des véhicules et du matériel est assuré par un chef d'atelier et un mécanicien. Les horaires de travail permettent une ouverture de ce service de 5h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

L'entretien des locaux est assuré par du personnel à temps partiel.

L'accueil et les cartes d'accès en déchetteries : Un agent permanent à temps complet est chargé de cette mission.

Chapitre 2 - La collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables

2.1 Parc de bacs de collecte

L'ensemble des points de collecte a été référencé sur une carte interactive disponible sur le site du SIRTOM de la région d 'Apt

http://www.sirtom-apt.fr/dechetteries-collectes#Cartographie

Les déchets ménagers résiduels sont collectés en points de regroupement à l'aide de bacs roulants de 240 à 770 litres, avec une fréquence de 2 à 5 fois par semaine, qui est plus forte pendant la saison estivale.

Les emballages ménagers recyclables sont collectés en points de regroupement à l'aide de bacs roulants de 340 litres à 770 litres ou dans des conteneurs enterrés de 3000 litres. Sur certains secteurs, il est disposé des colonnes aériennes de 4 m^3

L'ensemble de ces bacs subit un lavage et une désinfection deux fois par an, au printemps et à l'automne. La maintenance des conteneurs est réalisée en régie.

En partenariat avec la CC PAL mais aussi avec l'aide financière de l'Etat par le biais de la Dotation d'Equipement aux Territoires, le syndicat déploie l'installation de conteneurs enterrés de grands volumes.

Ce système de bacs présente à la fois un avantage esthétique mais aussi pratique. Au total, le secteur du Pays d'Apt est équipé de 162 conteneurs enterrés répartis sur 45 points de collectes.

2.2 La collecte des ordures ménagères

Le SIRTOM intervient en régie sur 31 communes pour une population de 32 396 habitants

2.2.1 Répartition des communes par collecteurs

Collecteurs	Ordures ménagères	Tri sélectif
	Nombre de communes collectées	Nombre de communes collectées
SIRTOM (CCPAL + CCVS)	31	31
CA Luberon Monts de Vaucluse	Collecte par la CA LMV	5
CA Luberon Monts de Vaucluse secteur Gordes, Les Beaumettes	Collecte par SAROM prestataire privé de la CA LMV	Collecte par SAROM prestataire privé de la CA LMV
Total	**31**	**36**

En 2021, ce sont 17 183.95 tonnes d'ordures ménagères résiduelles qui ont été réceptionnées au quai de transfert du SIRTOM de la région d'Apt dont 17 066.57 tonnes provenant des ménages et des déchets d'activité économique. Soit 2.28% de plus qu'en 2020.

D'après « les chiffres clés de L'ADEME édition 2015 » , les déchets ménagers d'activités économiques (DMA°)collectés dans le cadre du service de prévention et de gestion des déchets en France représenteraient 21.7% des OMr soit 3 703.45 tonnes pour le SIRTOM.

2.2.2 Répartitions des tonnages par secteurs

Collecteur	Nbre de communes collectées	Nbre d'habitants	Tonnage collecté	Kg par Habitant	Variation tonnages par rapport à 2020
SIRTOM(1)	22	26 008	9 545,04	367,00	+1,50%
CC PAL (secteur Pont Julien)(2)	9	6 388	2 998,93	469,46	+4,24%
CA LMV (secteur Coustellet) (3)	5	11 542	3 244,68	285,22	-0,46%
CA LMV (secteur Gordes, les Beaumettes)	2	1 988	1 277,92	646,39	+11,59%

(1) Apt, Auribeau, Aurel, Buoux, Castellet, Caseneuve, Céreste, Ferrassières, Gargas, Gignac, Lagarde d'Apt, Monieux, Rustrel, Saignon, Saint Christol, Saint Trinit, St Saturnin les Apt, Sault Sivergues, Villars, St Martin de Castillon, Viens, Sault.

(2) Bonnieux, Goult, Joucas, Lacoste, Lioux, Ménerbes, Murs, Rousssillon, St Pantélèon

(3) Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec, Oppède, Robion

Analyse : Ainsi la production par habitant et par an varie de 285.22 kg pour le secteur collecté par la CA Luberon Monts de Vaucluse 646.39 kg pour la zone touristique de Gordes en passant par 367 kg pour les secteurs collectés par le SIRTOM et 469.46 kg pour les communes du secteur Pont Julien.

RAPPORT D'ACTIVITÉS
Exercice 2021

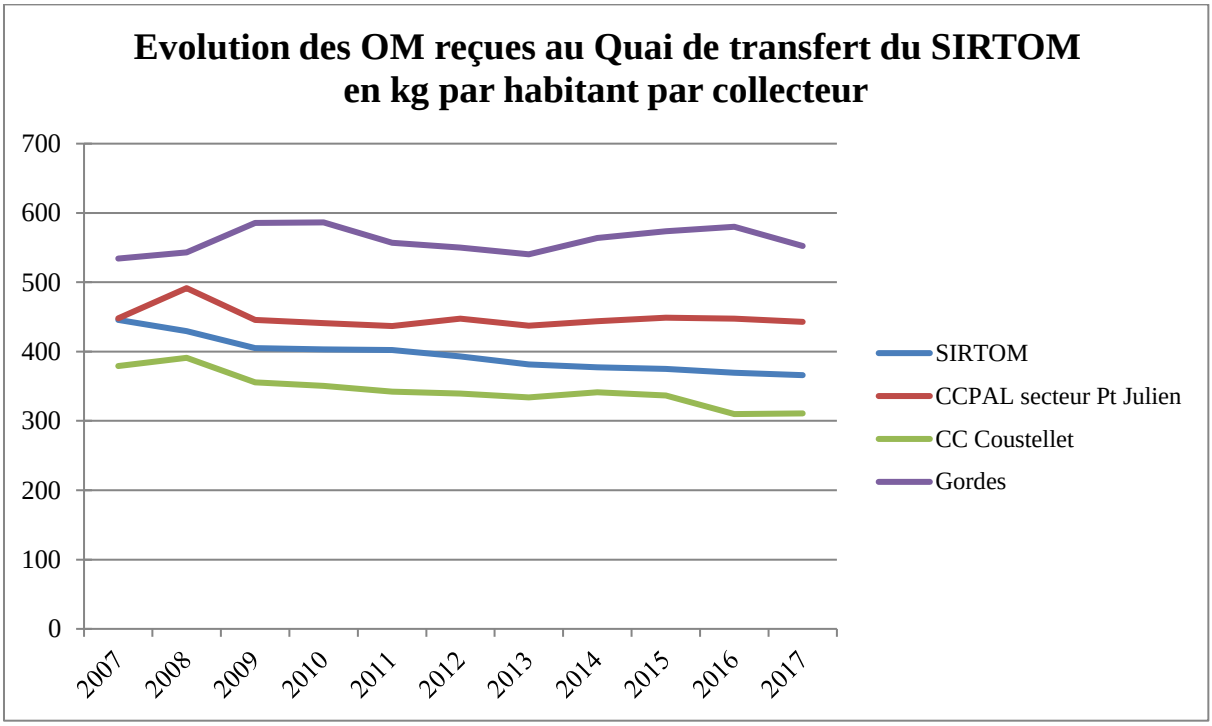
Evolution des OM reçues au Quai de transfert du SIRTOM
en kg par habitant par collecteur
700
600
500
400
300
200
100
0
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
SIRTOM
CCPAL secteur Pt Julien
CC Coustellet
Gordes

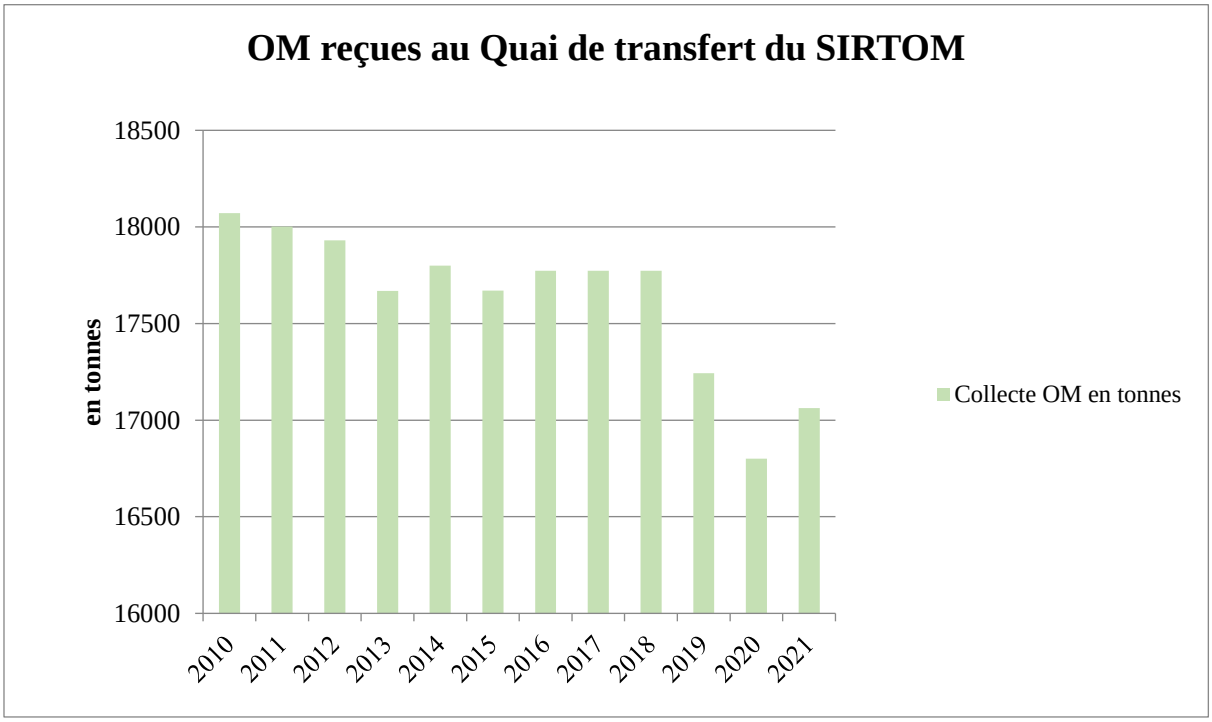
OM reçues au Quai de transfert du SIRTOM
en tonnes
18500
18000
17500
17000
16500
16000
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
Collecte OM en tonnes

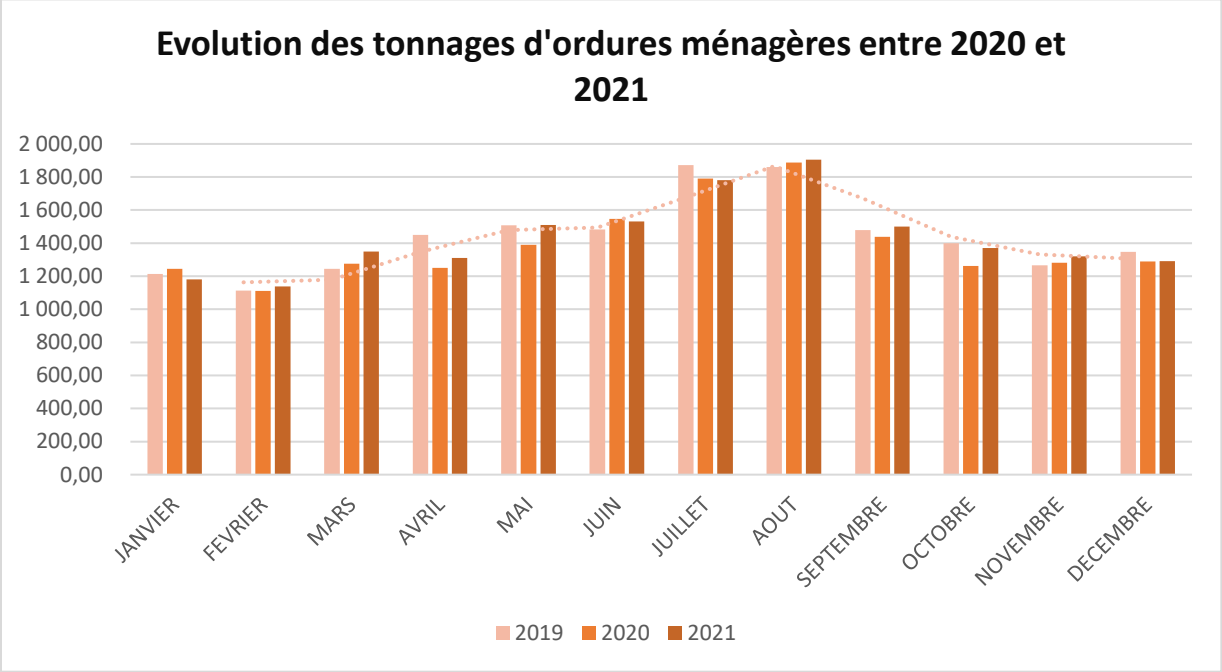

Analyse : L'année 2021 a été marqué par une évolution des tonnages très particulière due certainement à l'augmentation de télétravail sur le territoire avec un plus grand nombre de repas pris à domicile

2.3 La collecte des bacs jaunes

Le SIRTOM exerce directement la collecte du tri auprès de 36 communes soit une population permanente de 43 938 habitants. En 2021, la collecte des emballages en mélange avec le papier est de 1 763.64 tonnes soit 38.40 kg/an et par habitant sur l'ensemble du territoire.

Répartition des tonnages collectés :

Collecteur	Nombre de communes collectées	Tonnage collecté	Kg par habitant et par an	Variation tonnages par rapport à 2020
SIRTOM (secteur est CCPAL, CCVS, secteur Coustellet CA LMV)	27	1 399,11	32,23	16,69%
CC du Pont Julien (secteur pont Julien)	9	309,29	43,46	11%
C. de Gordes	2	55,24	29,20	-5%

Analyse : L'année 2021 est la première année complète pendant laquelle les habitants ont trié en Extension des Consignes de Tri (ECT). Ce qui s'est traduit par une augmentation globale de 15% des tonnages collectés sur ce flux. Seul le secteur de Gordes a connu une baisse des tonnages en 2021.

Chapitre 3 Le quai de transfert

3.1 Les déchets reçus

Les déchets arrivant au quai de transfert sont répartis en deux catégories : ordures ménagères et déchets recyclables.

En 2021, ce sont 17 183,95 tonnes d'ordures ménagères et 1 763,64 tonnes de déchets recyclables issus du tri (bacs jaunes et PAV) qui ont été réceptionnées.

3.2 Les déchets transférés

Le personnel effectue les chargements des semi-remorques à l'aide d'un grappin. Puis les déchets sont transférés à l'usine d'incinération de Vedène pour les OM et au centre de tri d'Alpes Assainissement à Manosque pour les déchets issus des bacs jaunes.

Depuis 2021, les semi-remorques qui effectuent les rotations jusqu'aux exutoires fonctionnent au GNV.

Ce qui représente pour 2021 le nombre de voyages suivant :

- Ordures ménagères :718 rotations, soit 23 voyages de plus qu'en 2020 :
- 541 voyages à l'usine d'incinération NOVERGIE à Vedène
  166 voyages à l'ISDND de SUEZ à Entraigues
  11 voyages à l'ISDND de SUEZ à Donzère
- Tri (sélectif): 189 voyages au centre de tri d'ALPES ASSAINISSEMENT de Manosque. Soit 44 rotations de plus qu'en 2020

2021	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Totaux
Tonnage OM reçu quai de transfert	1 180,02	1 137,34	1 349,14	1 309,7	1 509,58	1 530,92	1 781,46	1 903,90	1 500,65	1 369,60	1 320,96	1 290,68	16 955,510
Nbre voyages à Vedène	51	45	26	28	55	60	54	68	26	15	55	58	541
Nbre voyages à Entraigues	0	0	33	31	1	6	13	9	30	43	0	0	166
Nbre voyages à Donzère									8		3		11
Tonnage tri sélectif	118,60	87,82	96,46	99,78	109,62	125,76	134,80	148,12	132,58	102,40	135,90	133,58	1 425,42
Nbre voyages au centre de tri	14	13	18	21	18	21	21	28	25	18	16	16	189

	Moyenne t/voyage
Ordures ménagères	23,62 tonnes
Tri sélectif	8,83 tonnes

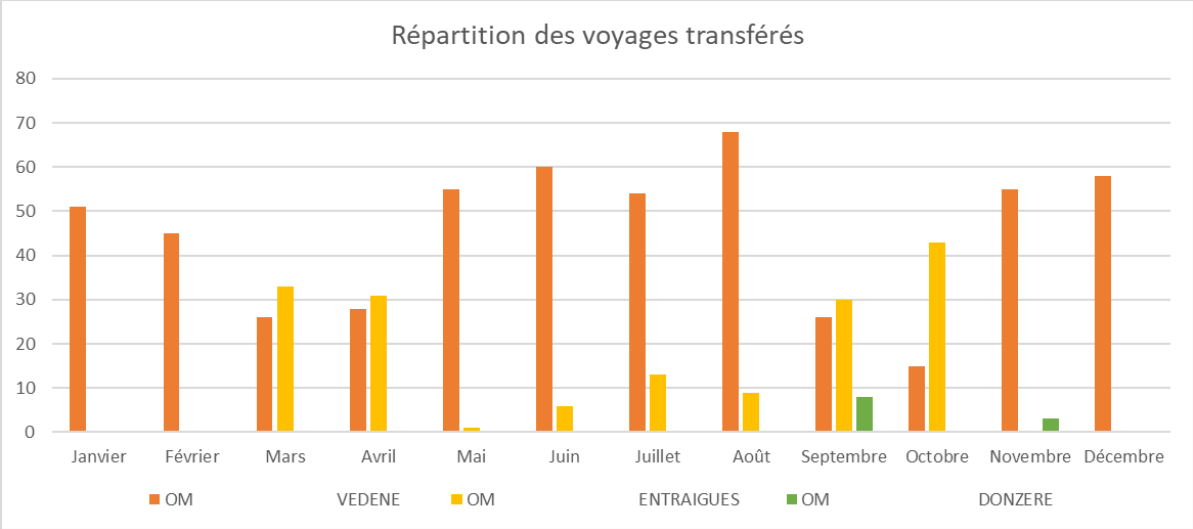

Chapitre 4 - Le traitement des ordures ménagères et des déchets issus de la collecte séparée

4.1 Le traitement des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont transférées à L'Unité de Valorisation Energétique (U.V.E.) de NOVALIE à Vedène pour y être traitées. Cette unité, propriété du SIDOMRA, est exploitée par délégation de service public par SUEZ RV MEDITERRANEE.

L'unité de valorisation énergétique de Novalie compte :

- 3 lignes d'incinération d'une capacité de traitement de 6 tonnes par heure ;
- 1 ligne d'incinération de 9 tonnes par heure.

Chacune de ces lignes est composée d'un four, d'une chaudière et d'un dispositif de traitement des fumées.

Lorsque les déchets brûlent, ils produisent de la chaleur, des fumées et des mâchefers :

- La chaleur issue de la combustion est valorisée en énergie électrique ou thermique.
- Les fumées sont traitées et les cendres qu'elles contiennent, neutralisées.
- Les mâchefers sont triés et valorisés.

Les déchets sont valorisés par incinération, leur combustion dégage de la chaleur. Surchauffée, elle alimente un groupe de deux turbo alternateurs. L'électricité produite permet d'alimenter le réseau EDF et de satisfaire les besoins énergétiques de NOVALIE. Cette production électrique équivaut aux besoins de plus de 17 700 foyers.

Depuis 2019, une partie de la chaleur obtenue par le process de combustion des déchets est livrée sous forme de vapeur, à une entreprise agroalimentaire locale pour son activité industrielle : Continental Foods. 95% des besoins énergétiques de cette entreprise sont ainsi couverts par la vapeur en provenance du réseau de chaleur. Concrètement, cette énergie contribue à la production de plus de 100 000 tonnes de soupe par an, ainsi que l'économie de 2 200 tonnes équivalent pétrole et de 6 000 tonnes de CO_2 par an.

Lors des arrêts techniques les déchets sont transférés vers les ISDND d'Entraigues et de Donzère.

	ORDURES MENAGERES					TRI
Année 2021	RECU	TRANSFEREES VEDENE INCINERATION	TRANSFEREES ENTRAIGUES ENFOUISSEMENT	TRANSFEREES DONZERE ENFOUISSEMENT	TOTAL TRANSFERES	TRANSFERES SUR MANOSQUE
JANVIER	1 180 020	1 217 440			1 217 440	106960
FEVRIER	1 137 340	1 052 640			1 052 640	105 500
MARS	1 349 140	621 900	724 120		1 346 020	118 680
TOTAL 1er TRIMESTRE	3 666 500	2 891 980	724 120	0	3 616 100	331 140
AVRIL	1 309 700	644 480	686 940		1 331 420	140 260
MAI	1 509 580	1 351 260	21 900		1 373 160	135 340
JUIN	1 530 920	1 401 520	146 320		1 547 840	147 200
TOTAL 2 eme TRIMESTRE	4 350 200	3 397 260	855 160	0	4 252 420	422 800
JUILLET	1 781 460	1 390 940	319 860		1 710 800	180 780
AOUT	1 903 900	1 707 420	164 880		1 872 300	184 860
SEPTEMBRE	1 500 650	629 800	709 780	195 600	1 535 180	155 980
TOTAL 3 eme TRIMESTRE	5 186 010	3 728 160	1 194 520	195 600	5 118 280	521620
OCTOBRE	1 369 600	371 960	996 840		1 368 800	136 280
NOVEMBRE	1 320 960	1 252 980		71 150	1 324 130	127 580
DECEMBRE	1 290 680	1 275 780			1 275 780	129 040
TOTAL 4 eme TRIMESTRE	3 981 240	2 900 720	996 840	71 150	3 968 710	392900
Total annuel	17 183 950	12 918 120	3 770 640	266 750	16 955 510	1 668 460

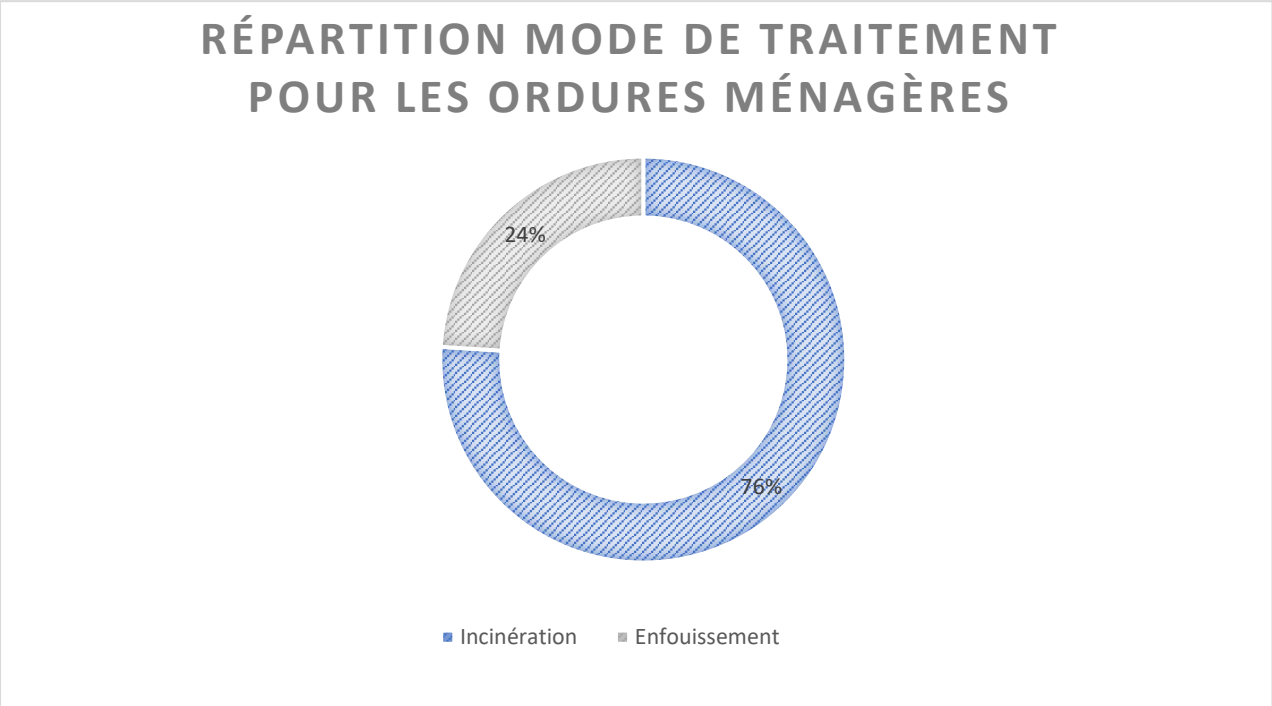

Analyse : Les détournements vers l'enfouissement ont augmenté depuis 2016. Dans son nouveau marché avec la société SUEZ, le SIRTOM a souhaité maitriser ce taux de détournement vers l'enfouissement notamment afin de limiter les couts de traitement induits par la trajectoire de la TGAP dans les années à venir.

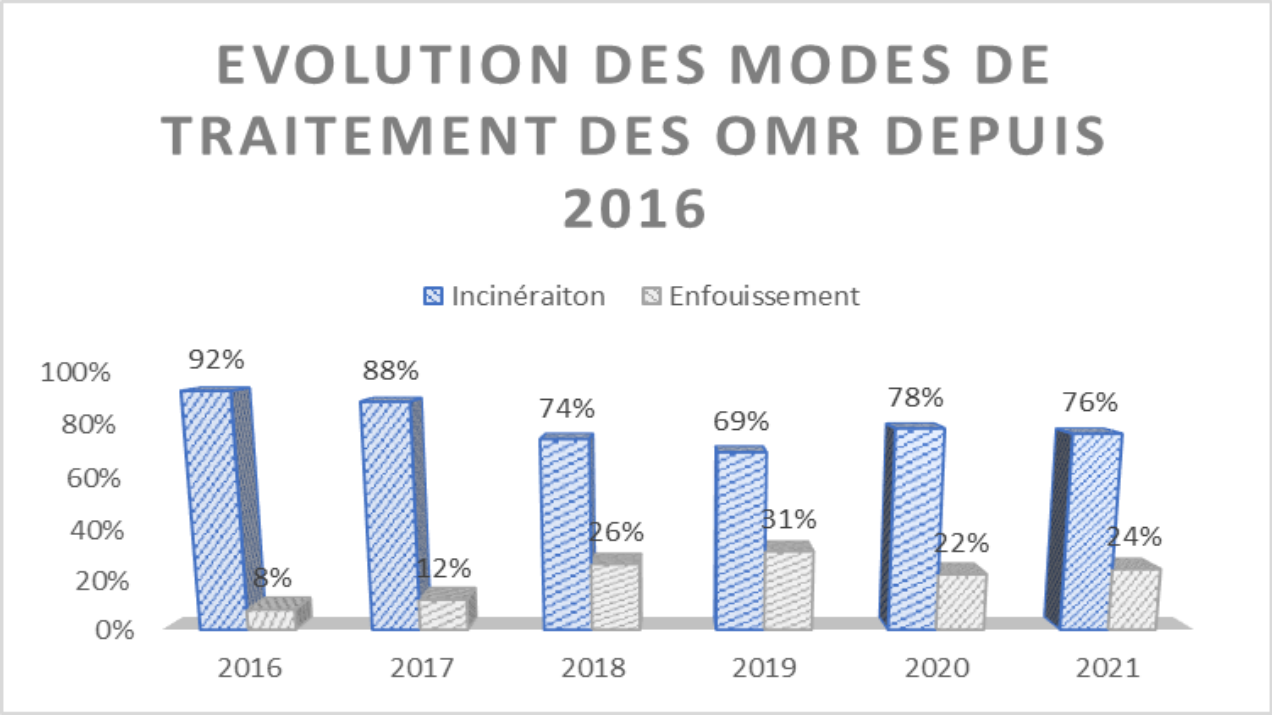

4.2 Le conditionnement des déchets issus des collectes séparées

4.2.1 Les emballages et journaux magasines

Depuis septembre 2020, le syndicat est passé en Extension des Consignes de Tri (ECT). Permettant ainsi aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers.

Les déchets d'emballages ménagers issus de cette collecte séparée en bacs jaunes ou en colonnes sont envoyés au centre de tri ALPES ASSAINISSEMENT à Manosque. Ils sont triés afin d'écarter les erreurs de tri et conditionnés par matériaux.

Les « erreurs », communément dénommées refus de tri, ainsi retirées de la chaîne du recyclage sont mis à part et sont réacheminées vers les centres de traitement. Ces erreurs ont donc des effets nocifs et peuvent même dans certains cas souiller l'ensemble de la collecte.

Concernant les matériaux, une fois triés et rassemblés selon leur nature, les déchets poursuivent leur route jusqu'à la presse à balle. Celle-ci va les écraser et les compacter en forme de gros cube appelé « balle »

À la sortie de la presse, les balles, soit de papier, soit de plastique, soit d'aluminium sont stockées. Les balles sont ensuite envoyées dans les différentes filières avec lesquelles le SIRTOM de la région d'Apt a contracté afin de redevenir une matière première secondaire.

- Acier : ARCELOR METAL
- Aluminium : AFFIMET
- Papiers cartons, emballages liquides alimentaires : REVIPAC
- Emballages plastiques : VALORPLAST
- Verre alimentaire : O.I. MANUFACTURING France

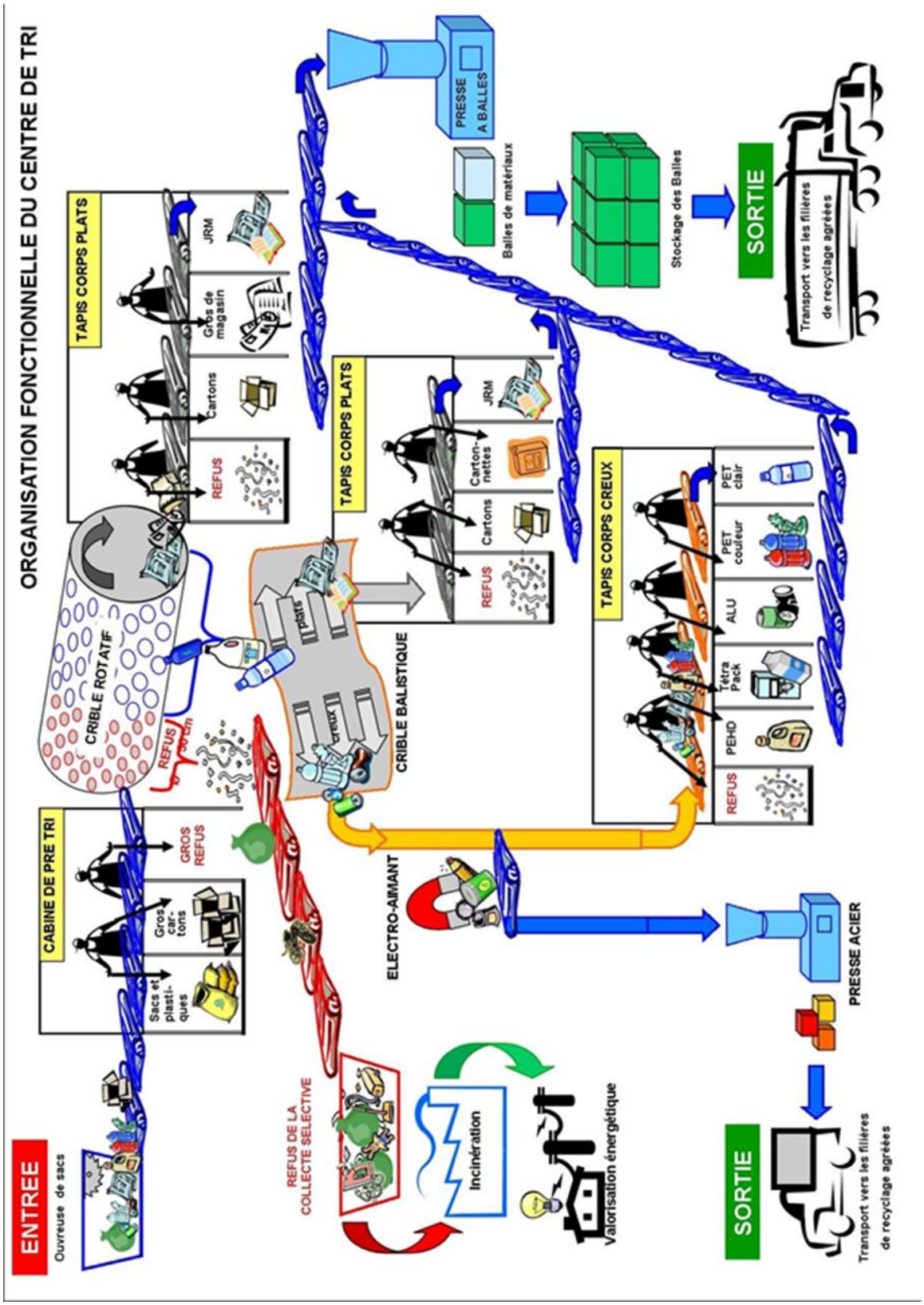
ORGANISATION FONCTIONNELLE DU CENTRE DE TRI
ENTREE
Ouvreuse de sacs
CABINE DE PRE TRI
Sacs et plasti-ques
Gros car-tons
GROS REFUS
CRIBLE ROTATIF
REFUS
TAPIS CORPS PLATS
REFUS
Cartons
Gros de magasin
JRM
CRIBLE BALISTIQUE
plats
creux
TAPIS CORPS PLATS
REFUS
Cartons
Carton-nettes
JRM
TAPIS CORPS CREUX
REFUS
PEHD
Tétra Pack
ALU
PET couleur
PET clair
ELECTRO-AIMANT
PRESSE A BALLES
Balles de matériaux
Stockage des Balles
SORTIE
Transport vers les filières de recyclage agréées
PRESSE ACIER
SORTIE
Transport vers les filières de recyclage agréées
REFUS DE LA COLLECTE SELECTIVE
Incinération
Valorisation énergétique

4.2.2 Le verre

Le verre est collecté en points d'apport volontaire à l'aide d'un camion équipé d'une grue. Il est ensuite stocké sur le site des « Desfessis » sur Apt qui sert de station de transit, puis il est rechargé dans des semi-remorques qui le transfèrent à la Verrerie de Languedoc à Vergèze pour y être trié et recyclé.

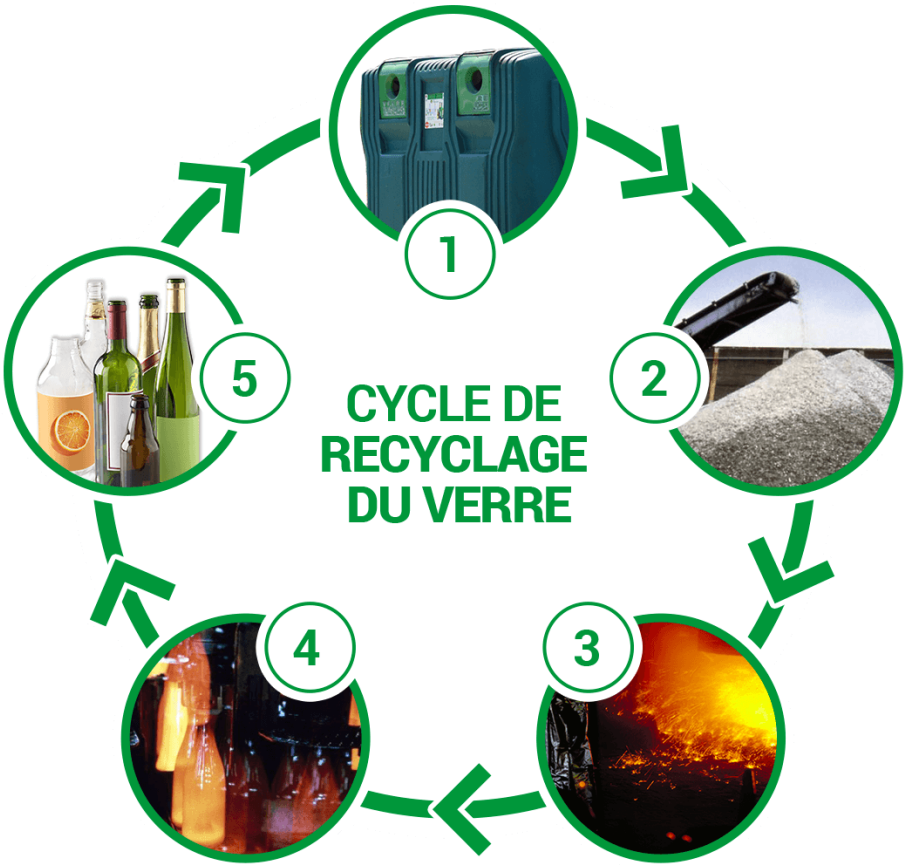

4.2.3 Les textiles

Sur le territoire des bornes d'apport textiles sont mises à disposition par LE RELAIS. Ces derniers sont chargés de la collecte et de la valorisation des textiles, linge de maison et chaussures (TLC) qui y sont déposés. La Ressourcerie Apt Luberon effectue une partie de la prestation de collecte sur la commune d'Apt

4.3 ratios des tonnages collectés : où se situe le syndicat ?

	Tonnages 2021	*Ratios en kg/hab./an*			
		SIRTOM	*Vaucluse*	*PACA*	*France*
		2021	*2018*	*2018*	*2017*
OMR	17 066,57 t	371,61 kg/hab.	328 kg/hab.	372 kg/hab.	254 kg/hab.
EMR/JRM*	1985,52 t	43,23 kg/hab.	41 kg/hab.	38,9 kg/hab.	48 kg/hab.
Verre	2237,86 t	48,73 kg/hab.	31 kg/hab.	24,4 kg/hab.	30 g/hab.

*Tonnages collectés bruts

Chapitre 5 - Les déchetteries et la collecte des points d'apport volontaire

5.1 Les déchetteries

5.1.1 L'accès en déchetteries

Le SIRTOM met à la disposition des usagers et des collectivités, quatre déchetteries situées à Apt, Coustellet, Sault et Viens.

DÉCHETTERIE D'APT						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	Fermé
DÉCHETTERIE DE COUSTELLET						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
8h - 12h 14h - 17h	Fermé	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	8h - 12h 14h - 17h	Fermé
DÉCHETTERIE DE SAULT						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
9h - 13h	Fermé	14h - 17h	Fermé	9h - 13h	9h - 12h 14h - 17h	Fermé
DÉCHETTERIE DE VIENS						
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Fermé	8h - 12h	8h - 12h	8h - 12h	8h - 12h	13h - 17h	Fermé

Les déchetteries du SIRTOM sont accessibles gratuitement pour les particuliers du territoire après avoir réalisé une carte d'accès.

L'accès des professionnels (artisans, commerçants…) en déchetterie fait l'objet d'une redevance

Conditions d'accès

Particuliers : *Une carte unique est distribuée par foyer, sur présentation d'un formulaire dûment complété et signé et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Lors de chaque passage en déchetterie, l'usager doit impérativement présenter ce badge, accompagné d'une pièce d'identité mentionnant le même nom que celui du badge. La carte donne droit à 24 passages par an.*

Professionnels : Tous les professionnels résidents sur le territoire du SIRTOM peuvent venir déposer en déchetterie. Ceux, résidant en dehors du territoire ne sont pas acceptés (tarifs extérieurs) sauf s'ils réalisent un chantier sur le territoire et en fournissant une attestation. Les apports des professionnels sont payants avec des tarifs précisés dans le règlement des déchetteries http://www.sirtom-apt.fr/wp-content/uploads/2018/06/Reglement-Interieur-des-D%C3%A9chetteries-2018.pdf.
Les carters d'accès « professionnels » sont remises sur présentation de pièces justificatives à l'accueil du SIRTOM de la région d 'Apt

5.1.2 Fréquentation des déchetteries

5.1.3 Le fonctionnement des déchetteries

Les déchetteries sont exploitées en régie (haut et bas de quai).

La gardienne ou le gardien assure plusieurs fonctions :

- Contrôle l'accès
- Fait respecter le règlement
- Veille au bon tri des matériaux
- Informe les usagers de la déchetterie
- Gère le flux de circulation
- Assure l'entretien du site
- Veille à la sécurité sur la déchetterie

Les chauffeurs assurent l'enlèvement des caissons pour les évacuer vers les filières de traitement appropriées.

Déchets	Lieu de traitement	Mode de traitement
Gravats	ISDI Apt et Sault	Enfouissement
Tout venant (non recyclable)	ISDND CSDU04 : Valensole	Pré tri et enfouissement
Ferrailles	Fert et Démolition : le Chêne, APT	Valorisation matière
Batteries	Fert et Démolition : le Chêne, APT	Valorisation matière

Bois B (bois traité non dangereux)	Centre de tri Alpes Assainissement, Manosque	Valorisation matière
Cartons	Centre de tri Alpes Assainissement, Manosque	Valorisation matière
Végétaux	Agriculteurs locaux et Sud recyclage	Valorisation matière
Déchets Dangereux hors ECO DDS	SPUR ENVIRONNEMENT (Rognes)	Recyclage et valorisation matière, traitement physico-chimique, traitement biologique, traitement thermique ou stockage.
Huiles alimentaires	VEGETOIL	Valorisation énergétique
Huiles de moteurs	CHIMIREC SOCODELI	Valorisation matière
Cartouches d'imprimantes	PRINTERRE	Valorisation matière
Extincteurs	SLIPRO	Valorisation matière et traitement physico chimique

Les autres déchets sont pris en charge dans le cadre d'une Responsabilité Elargie du Producteur (REP) :

Le soutien des éco organismes :

Afin de réduire les coûts pris en charge par le syndicat pour l'élimination des déchets, le SIRTOM a signé différents contrats avec des Eco organismes dans la cadre des filières dites de Responsabilité Elargie du Producteur (REP).

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. Les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie.

Le SIRTOM de la Région d'apt perçoit in fine, selon ses performances, une aide de ses éco-organismes.

Les déchetteries d'Apt, Coustellet et Viens sont équipées de bennes DEA d'ameublement. La déchetterie de Sault bénéficie quant à elle d'une aide financière pour ces déchets.

5.1.4 Les tonnages collectés en déchetteries

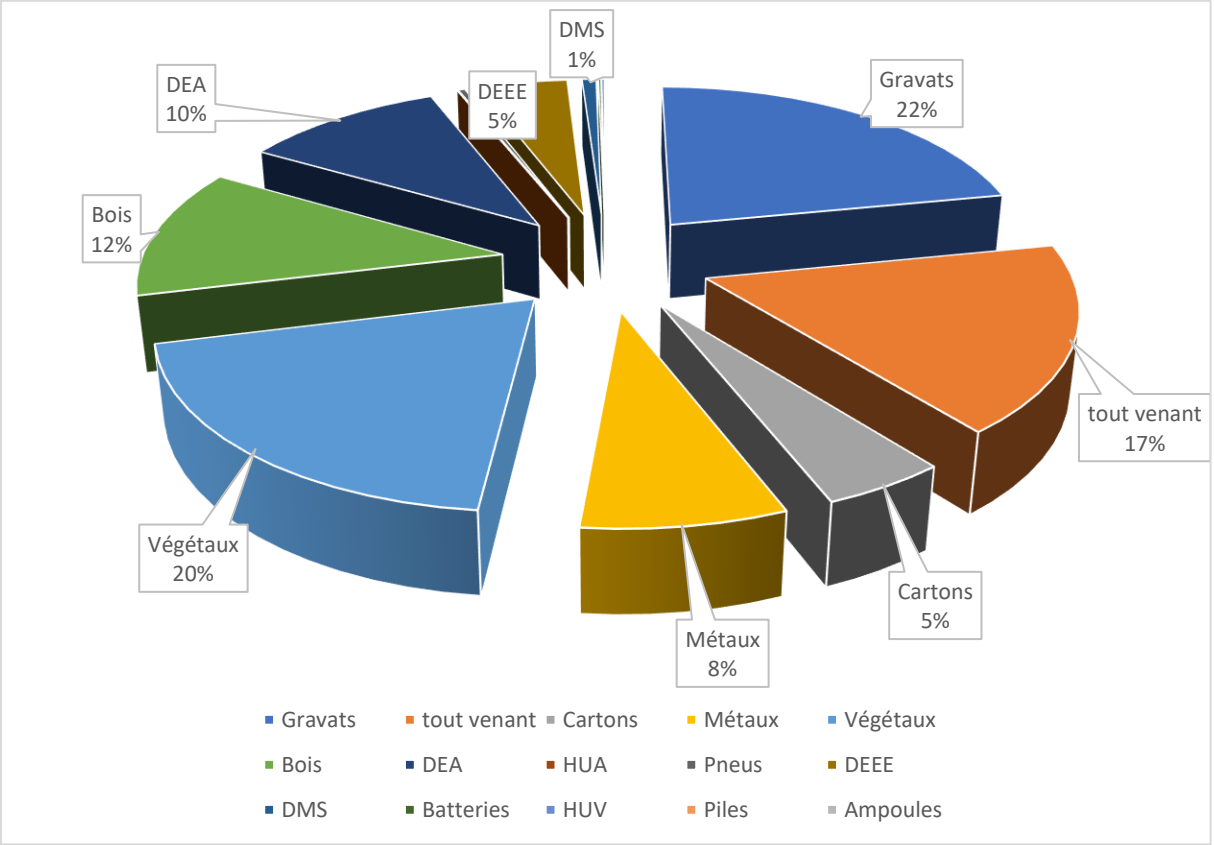

Déchetteries	Apt		Coustellet		Sault		Viens	
Années	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Gravats	910,94	1 142,524	612,20	725,54	98,00	197,96	173,08	223,24

Déchets non dangereux								
Tout venant	810,44	943,70	549,34	619,53	114,22	127,84	131,62	128,00
Cartons	129,39	258,806	130,88	124,99	53,00	61,63	62,62	42,95
Métaux	366,82	401,40	232,38	253,38	71,02	72,66	62,74	65,76
Végétaux	915,98	1 013,12	648,37	792,50	55,90	87,10	103,76	151,50
Bois	540,28	611,16	365,64	464,54	124,28	107,14	79,06	91,58
DEA	439,54	678,06	230,52	317,10	Non collectés	0	77,33	105,05
HUA	1,2	0,757	0,735	1,186	NC	0	0,12	0,12
Pneus	12,70	21,546	8,36	3,824	8,41	7,1	5,69	3,45
D.E.E.E.	210,67	263,87	160,91	155,461	3,.83	3,40	35,934	40,971
Total déchets non dangereux hors gravats	**3 427,02**	**4 192,419**	**2327,135**	**2732,511**	**463,66**	**494,87**	**558,874**	**629,831**

Déchets dangereux								
D.M.S.	41,77	46,599	29,26	20,55	3,789	3,745	7,674	6,628
Batteries	7,32	13,26	0	0	0	0	0	0
HUV	7,83	9,495	2,70	3,66	0,9	0	1,89	1,62
Piles	1,287	1,431	0,692	0,953	0	0,346	0	0
Ampoules	0,952	1,154	0,317	0,421	0	0	0,104	0,104
Total déchets dangereux	**59,16**	**71,939**	**32,969**	**25,584**	**4,0689**	**4.091**	**9 ,668**	**8,352**
Total en tonnes hors gravats	**3 486,18**	**4 264,358**	**2 360,104**	**2 758,09**	**467,729**	**498,961**	**741,622**	**638,183**

Analyse :

Le tonnage total collecté en déchetteries tous déchets confondus a augmenté de 14% en 2021 par rapport à 2020.

La plus forte hausse, hormis les batteries qui représentent de faibles tonnages, concerne les DEA avec une augmentation de 47 % soit 353 tonnes supplémentaires.

Les périodes de confinements ont modifié les comportements des usagers qui se sont moins consacrés aux loisirs pour se tourner vers l'aménagement de leur logement.

Evolutions des tonnages sur l'ensemble des déchetteries :

-	2021	%
Gravats	2289,26	**28%**
Tout venant	1819,07	**13%**
Cartons	488,38	**30%**
Métaux	793,20	**8%**
Végétaux	2044,22	**19%**
Bois	1274,42	**15%**
DEA	1100,21	**47%**
HUA	2,06	**1%**
Pneus	35,92	**2%**
DEEE	491,70	**11%**
DMS	77,52	**-6%**
Batteries	13,26	**81%**
HUV	14,78	**11%**
Piles	2,73	**38%**
Ampoules	1,68	**22%**
Total	**12469,41**	**17%**

5.1.5 La Ressourcerie

Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».

Les activités de réemploi et de réutilisation permettent d'allonger la durée d'usage des produits manufacturés. Ces activités sont réellement créatrices de valeur ajoutée et de qualification. Elles jouent un rôle de premier plan et véritablement structurant pour les politiques de prévention des déchets.

La recyclerie est un lieu qui a pour vocation de récupérer, valoriser et/ou réparer, en vue de la revente au grand public, des produits d'occasion ou des produits usagés (ayant le statut de déchets). Ils

feront l'objet d'une opération de contrôle, de nettoyage ou de réparation (préparation en vue de la réutilisation) afin de retrouver leur statut de produits.

La recyclerie Apt Luberon a ouvert ses portes en avril 2014. Conçue et mise en place par L'H.A.P.A. (Hébergement d'accueil en Pays d'Apt).

Le potentiel de collecte d'encombrants est entre 50 à 70 tonnes par an sur le territoire.

La collecte est réalisée soit sur rendez-vous soit en apport direct.

Un refuge du réemploi a été mis en place par le SIRTOM à la déchetterie d'Apt afin d'accueillir et de redonner une nouvelle vie aux objets qui finissaient jusque-là dans la benne.

Le personnel de la recyclerie vient le collecter une fois par semaine.

Les objets sont ensuite nettoyés, vérifiés, étiquetés et mis en vente tous les après-midis de 14h00 à 18h00 pour le parc extérieur et le mercredi de 14h00 à 18h00 pour la boutique et les premiers vendredis après-midi du mois.

En 2021, la recyclerie a collecté (ou reçu) 64.04 tonnes d'objets divers (dont 13.39 tonnes au refuge du réemploi) Elle en a valorisé 44.29 tonnes.

La répartition des tonnages collectés est la suivante :

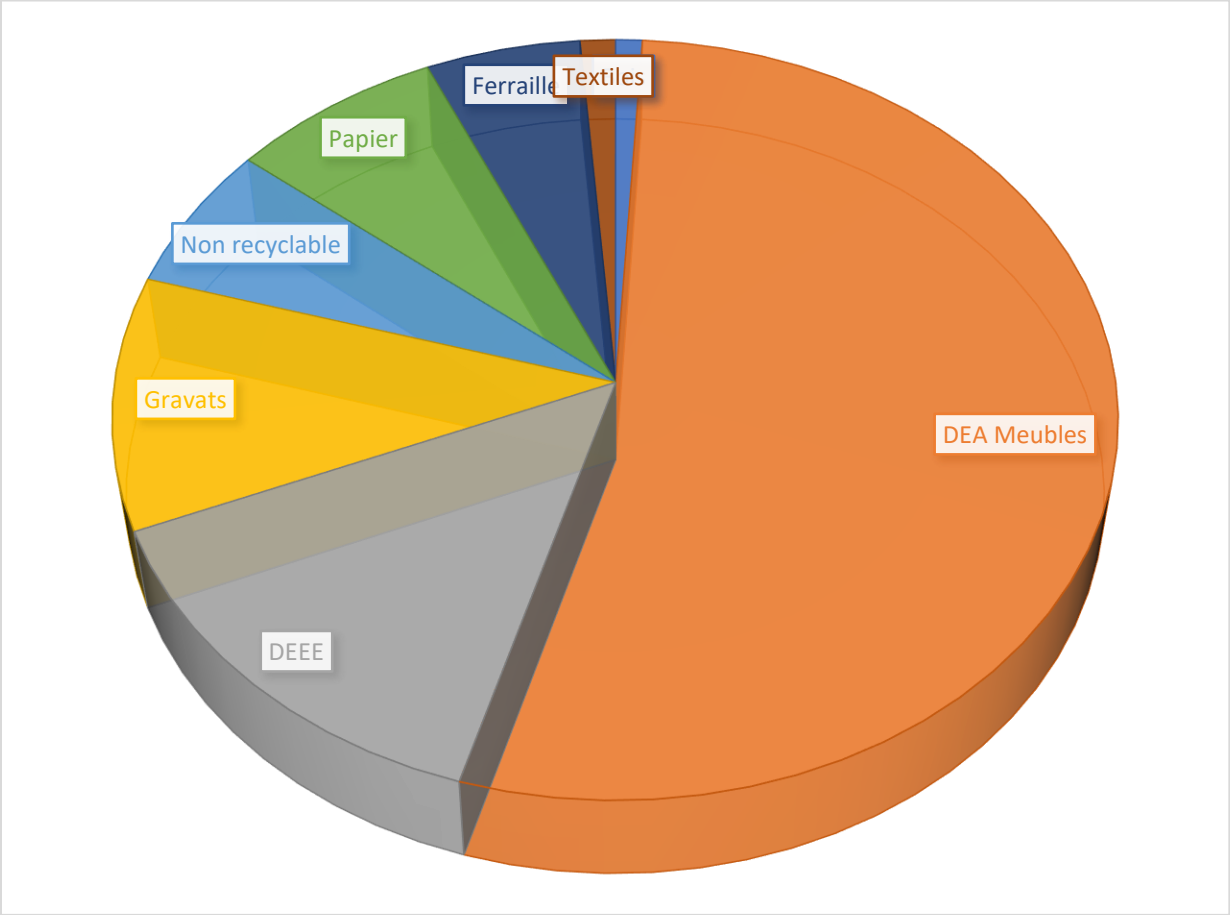

5.2 La collecte sélective des Points d'Apport Volontaire (P.A.V.)

Cette collecte est réalisée en régie par un camion équipé d'une grue auxiliaire et d'un caisson amovible.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Verre	1 708,74	1 746,98	1 917,67	1 900,08	1 9015,20	1 858,78	2 237,86
Papiers	1 030,51	956,38	975,132	1 058,63	969,794	1 149,31	1 163,45
Emballages	374,30	383,85	392,042	396,42	465,645	399,53	427,36
Total	**3 113,55**	**3 087,21**	**3 284,848**	**3 355,13**	**3 350,64**	**3 407,62**	**3 828,67**
Refus de tri papiers et emballages	190,38	237,44	246,61	212,27	236,37	156,99	260,35
% refus	13,55%	17,72%	18,08%	14,60%	16,47%	12,17%	19,02%

Analyse :

Globalement la collecte des déchets recyclable a augmenté de plus de 12%. La collecte du verre marque la plus forte progression avec une hausse de 20% par rapport à 2020 soit 380 tonnes. La collecte du papier reste assez stable.

La mise en place de l'extension de consignes de tri a permis de progresser de 7% sur la collecte des emballages soit 28 tonnes supplémentaires.

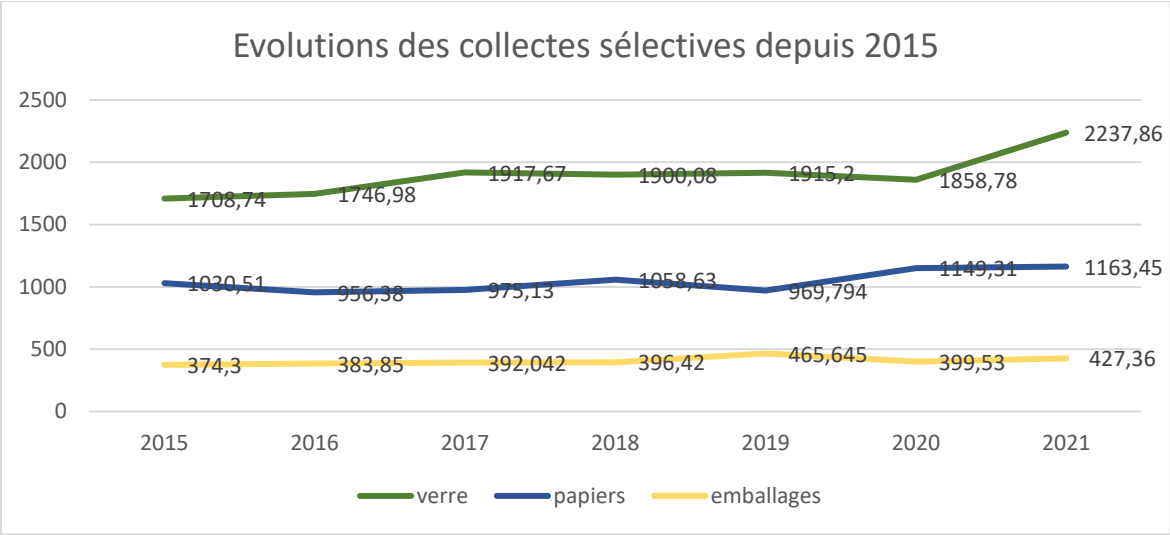

5.3 Synthèse des quantités collectées

5.3.1 Répartition entre enfouissement et incinération

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Enfouissement*	3 343,51	3 204,26	3 857,62	6 611,26	6 892,42	5 174,87	6 116,81
Population	46400	47 148	47 087	47 427	46 743	46 083	46 072
Kg/hab	72,10	68,00	81,90	139,39	147,45	112,29	132,80
Incinération**	13 609,94	16 118,78	14 955,10	12 994,20	11 687,50	12 874,04	12 918,12
Population	45918	46638	46946	46939	46 601	45 938	45 926
Kg/hab	296,40	345,60	318,60	277,00	250,80	280,25	281,30
Total incinération et enfouissement	16 953,45	19323,04	18 812,72	19 605,46	18 579,92	18 0489,91	19 03,93

*Les déchets envoyés en enfouissement sont composés :

- 66 % d'ordures ménagères détournées de l'incinération lors des arrêts techniques
- 30% de tout venant non recyclable issus des déchetteries
- 4 % de refus des collectés séparées d'emballages

**Les déchets envoyés en incinération proviennent uniquement de la collecte des ordures ménagères et assimilées.

5.3.2 La production des différents types de déchets par habitant et par an

Types de déchets	Production par habitant et par an
Verre	**48,73kg**
	2020 : 40,46 kg
Papiers	**25,33kg**
	2020 : 25,02 kg
Emballages	**9,31kg**
	2020: 8,70 kg
Cartons (collecte spécifique hors déchetteries)	**4,63kg en collecte**
	2020: 4,11 kg en collecte
Total collecte sélective	**88 kg**
	2020 : 78,29 kg
Ordures ménagères	**371,61kg**
	2020 : 363,22 kg
Déchetterie (hors gravats)	**220,96kg**
	2020 : 153,10 kg
Quantité totale de déchets collectés	**680,57kg**
	2020 : 6 72,90 kg

Chapitre 6 Les Installations de stockages de déchets inertes (ISDI)

Le SIRTOM gère deux installations de stockage de déchets inertes :

- L'ISDI d'Apt, lieu-dit les « Desfessis »
- L'ISDI de Sault, lieu-dit « Dromel »

En 2021, les tonnages réceptionnés ont été les suivants :

2021	Apports extérieurs	Apports déchetteries tonnes	Total
ISDI DROMEL	0	197,96	98,00
ISDI les Desfessis Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	0	2 091,30	2 094,10
Total général des apports	0	1 757,18	1 757,18

III : Les indicateurs financiers

Chapitre 7 : Budget, coût du service et financement

7.1 Le Budget et les participations des EPCI

Le SIRTOM, en tant que syndicat mixte fermé et comme toute administration, présente un budget constitué de dépenses de fonctionnement et d'investissement mais également de recettes liées aux contributions de ses adhérents et aux recettes diverses liées à ses activités. Dans ce chapitre, l'objectif est de lister et d'expliquer les dépenses et recettes du syndicat liées à l'exercice 2021.

L'ensemble des éléments financiers présentés ci-après sont extraits du compte administratif 2021 et les rattachements de charges (dépenses de fonctionnement) sont pris en considération.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	7 015 633,41 €	G	7 483 735,60 €
	Section d'investissement	B	859 262,89 €	H	1 051 817,01 €
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	1 716 023,45 €
	Report en section d'investissement (001)	D		J	750 812,67 €
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	A+B+C+D	7 874 896,30 €	G+H+I+J	11 002 388,73 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	- €	K	- €
	Section d'investissement	F	- €	L	- €
	TOTAL des restes à réaliser	E + F	- €	K+L	- €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	A+C+E	7 015 633,41 €	G+I+K	9 199 759,05 €
	Section d'investissement	B+D+F	859 262,89 €	H+J+L	1 802 629,68 €
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D+E+F	7 874 896,30 €	G+H+I+J+K+L	11 002 388,73 €
RESULTAT DE CLOTURE DE CHAQUE SECTION A REPORTER	Section de fonctionnement (002)	C		I	2 184 125,64 €
	Section d'investissement (001)	D		J	943 366,79 €

La contribution demandée aux EPCI, pour lesquels le SIRTOM exerce sa compétence, est fixée au prorata du tonnage d'ordures ménagères déversé dans la fosse du poste de transfert situé à Apt.

La contribution relative aux déchetteries, à la collecte sélective et aux installations de stockage des déchets inertes est fixée au prorata de la population totale de chaque collectivité telle qu'elle résulte du dernier recensement connu.

La contribution relative à la collecte des ordures ménagères est calculée au prorata du tonnage collecté.

Evolution des participations depuis 5 ans

Année	Pop. Totale	Evolution de la population	Participations des communes	Evolution en % du cout par hab.
2017	47148	Modification du périmètre de la collectivité	5 642 036,39 €	Modification du périmètre de la collectivité
2018	46033	-2,4%	5 641 277,61 €	0,0%
2019	47337	2,8%	5 739 417,61 €	1,7%
2020	46743	-1,3%	5 836 987,71 €	1,7%
2021	46083	-1,4%	6 252 500,00 €	7,1%

7.2 Les dépenses et recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux coûts des services et missions confiées aux prestataires, aux prestations de conseil, aux frais d'administration générale, aux frais de personnel et de gestion des projets réalisés par le syndicat.

7.2.1 Les dépenses de fonctionnement

En 2021, le coût annuel se répartit de la façon suivante :

REALISE 2021		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		TOTAL ANNUEL
11	Dépenses à caractère général	3 960 184,71
12	Charges de personnel	2 580 450,53
65	Autres charges de gestion courante	28 149,95
66	Charges financières	14 115,76
67	Charges exceptionnelles	20 850,00
42	Opérations de transferts entre section	388 598,47
	TOTAL	**6 992 349,42**

Dépenses de fonctionnement 2021

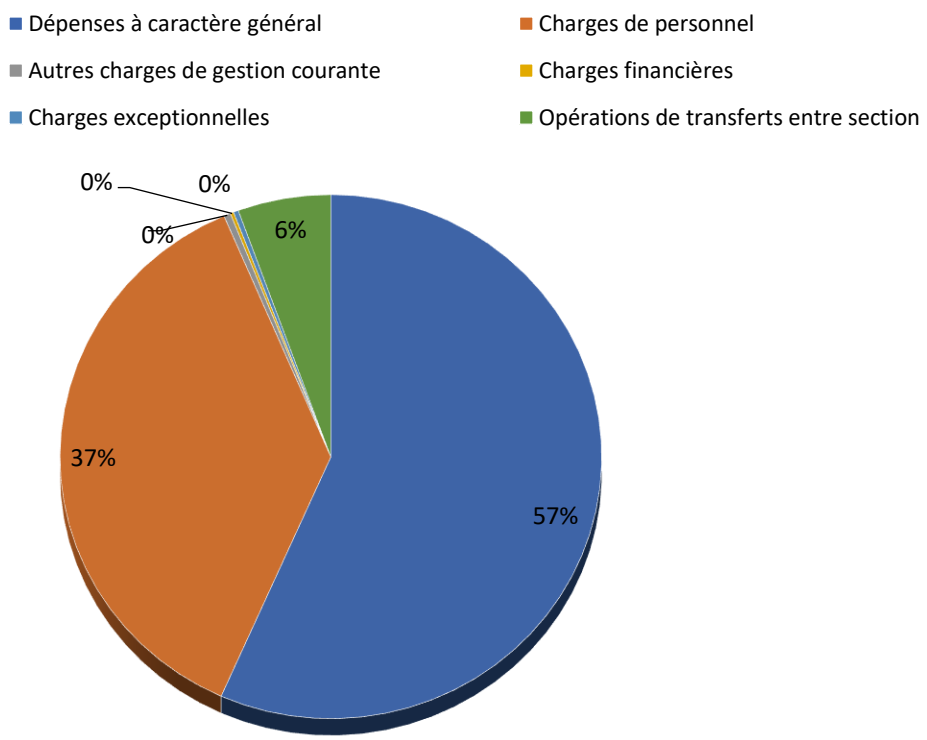

➢ Répartition des principales dépenses

Principales dépenses prestations		
SUEZ RV Méditerranée	Traitement des OM	1 888 345,56 €
VEOLIA	Traitement du bois B, encombrants et cartons des déchetteries	478 894,44 €
	tri Emballages JRM	275 179,74 €
SIPLEC	Fourniture de carburant	269 873,27 €
MAUFFREY	Transport des OM et CS	218 289,72 €
Garage GAY	Prestations de réparations des véhicules	69 317,63 €

7.2.2 Les recettes de fonctionnement

REALISE 2021		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		TOTAL ANNUEL
13	Atténuation de charges	124 883,32
70	**Produits des services**	**356 347,66**
74	Dotations et participations	6 972 335,37
75	Autres produits de gestion courante	480,81
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	29 688,44
42	Opérations de transferts entre section	0,00
	Reports	1 716 023,45
	TOTAL	**9 199 759,05**

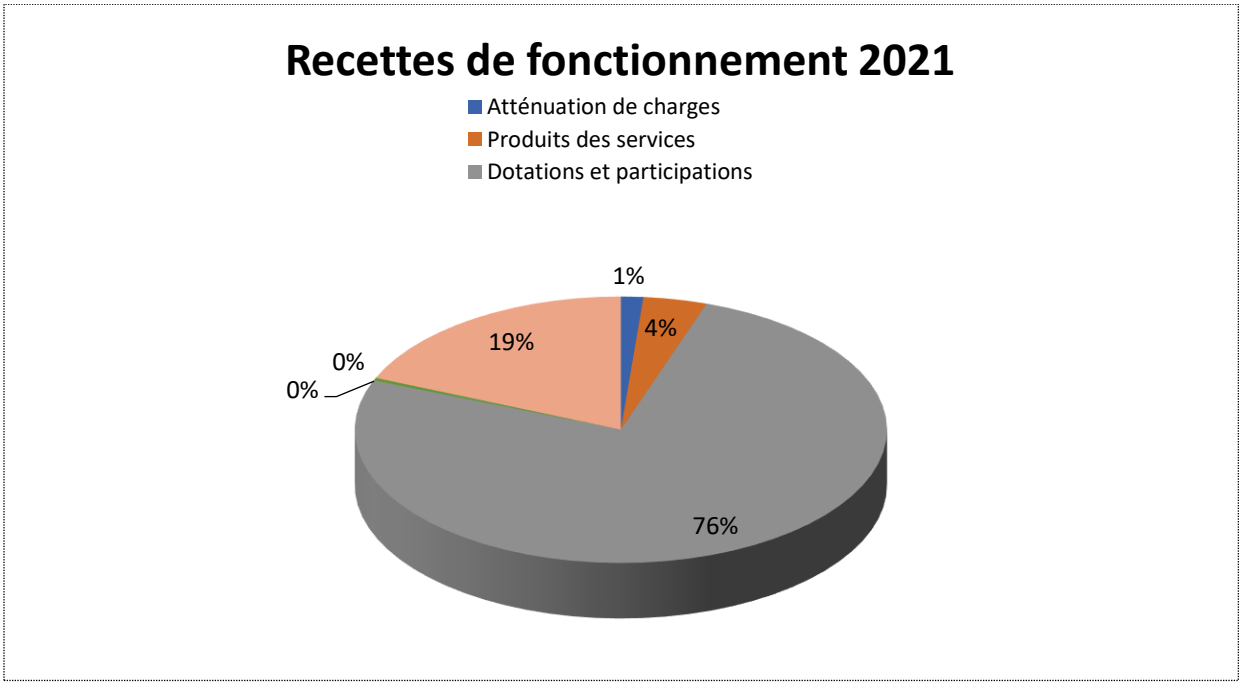

- Les principales recettes de fonctionnement par service

Bien que le financement de la compétence Déchets auprès des usagers / contribuables soit assuré principalement par les communautés de communes, le SIRTOM de la région d'Apt perçoit d'autres recettes qui viennent en déduction de ses coûts.

7.2 Les dépenses d'investissement

En 2021, le SIRTOM a investi dans l'acquisition d'un véhicule de collecte sélective fonctionnant au GNV équipé d'une grue et d'un compacteur embarqué, la fourniture de bacs de précollecte, de composteurs, des colonnes aériennes de tri, d'acquisitions diverses et des dépenses liées aux petits travaux d'entretien sur les déchetteries.

En 2021, le coût annuel moyen se répartit de la façon suivante.

Participations par service	Montant €
Collecte ordures ménagères	50 945,90
Collecte sélective	10 376,20
Déchetteries	87 827,33
Quai / traitement	0,00
ISDI	26 240,58
TOTAL	**175 390,01**

Coût par habitant	Montant €
Coût de la collecte ordures ménagères	1,57 €
Coût du traitement des OM	- €
Coût de la collecte sélective	0,24 €
Coût des déchetteries	1,91 €
Coût du centre d'enfouissement technique	0,57 €
Coût total de l'ensemble des prestations /hab.	**4,28 €**

7.3 Part des participations 2021 par service rendu

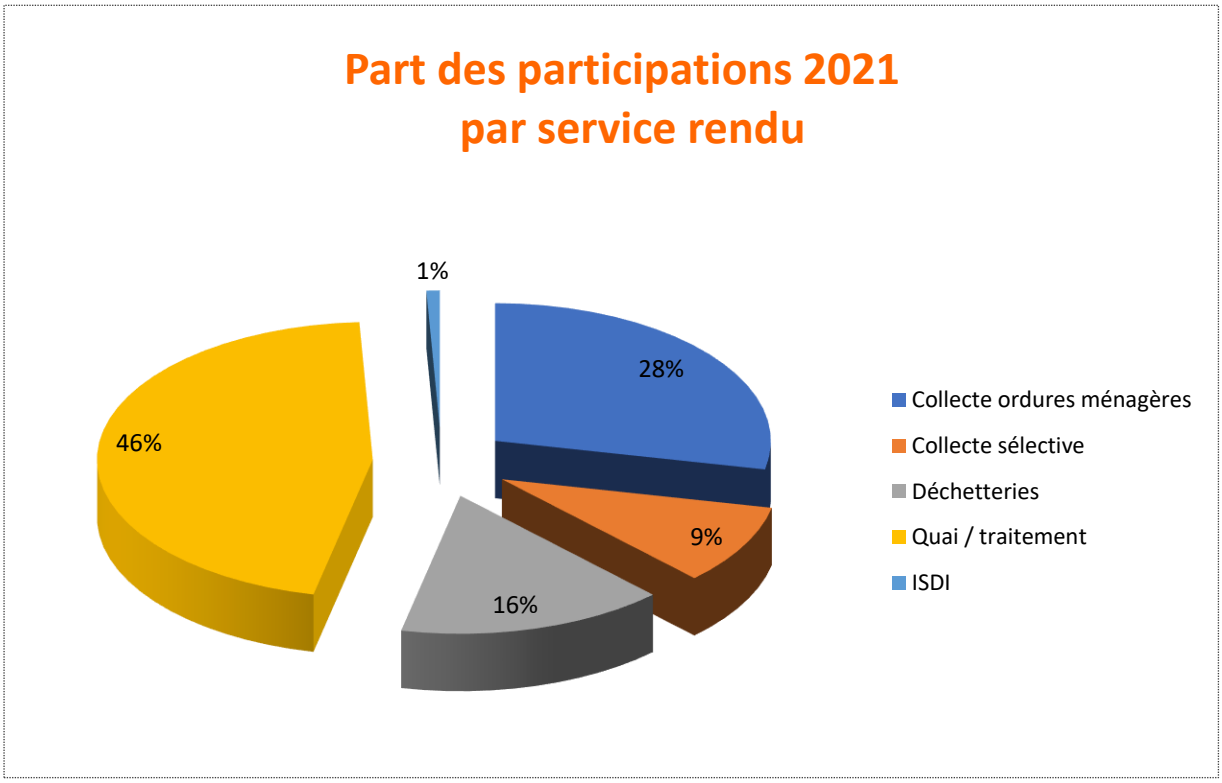

7.4 Etat de la dette

En 2021, un emprunt d'un montant de 200 K€ a été signé dans le cadre du financement de la construction de l'atelier pour l'entretien mécanique des véhicules du SIRTOM, l'extension des vestiaires et des locaux administratifs. Un emprunt pour un montant de 100 K€ a été contractualisé pour le renouvellement d'une benne ordures ménagères avec un nouveau châssis fonctionnant au GNV

La construction et le renouvellement des bennes à ordures ménagères se fait en autofinancement et emprunt, chacun à part égale.

Emprunts en cours :

EMPRUNTS					
Banque	**Objet**	**Durée**	**Dernière échéance**	**Capital**	**Taux**
BANQUE POPULAIRE	E 12 - E12 DECHETTEIRE DE VIENS	15 ans	15/02/2026	430 000,00 €	3,15%
BANQUE POPULAIRE	E 13 - E13 REHABILITATION ISDI	30 ans	03/12/2028	300 000,00 €	3,70%
CREDIT AGRICOLE	E 14 - BROYEUR DECHETTERIE DE COUSTELLET	5 ans	15/09/2022	70 000,00 €	0,95%
CREDIT AGRICOLE	E 15 - 2 BENNES ORDURES MENAGERES GNV	5 ans	05/11/2023	200 000,00 €	0,63%
CREDIT AGRICOLE	E 16 - DECHETTERIE DE COUSTELLET	15 ans	05/12/2033	500 000,00 €	1,45%
LA BANQUE POSTALE	E 17 - 1 BENNES ORDURES MENAGERES GNV	10 ans	01/01/2030	100 000,00 €	0,55%
LA BANQUE POSTALE	E 18 - VEHICLE GNV COLLECTE PAV	10 ans	01/01/2031	10 000,00 €	0,68%
LA BANQUE POSTALE	E 19 - 1 BENNES ORDURES MENAGERES GNV	10 ans	01/02/2032	100 000,00 €	0,62%
LA BANQUE POSTALE	E 20 - CONSTRUCTION GARAGE ET BUREAU	20 ans	01/02/2042	200 000,00 €	0,96%
TOTAL					

Le SIRTOM de la Région d'Apt mène une politique prudente et efficace de gestion de sa dette, notamment en vue de maintenir ses frais financiers à un niveau qui soit le plus bas possible dans un environnement proposant depuis plusieurs années des taux bas sur le marché bancaire.

La stratégie suivie par le SIRTOM au cours des dernières années a été de systématiquement choisir l'option du taux fixe pour ses nouveaux emprunts. Cette stratégie reste aujourd'hui valable, et dépendra de l'évolution en cours des marchés financiers dans le sillage de la crise sanitaire, de l'inflation et du contexte géopolitique. En résumé, l'impact à venir sur les taux d'intérêt comme sur le marché du crédit au secteur public local est difficile à estimer, et incite la collectivité à faire preuve d'une grande prudence.

Capital à rembourser :

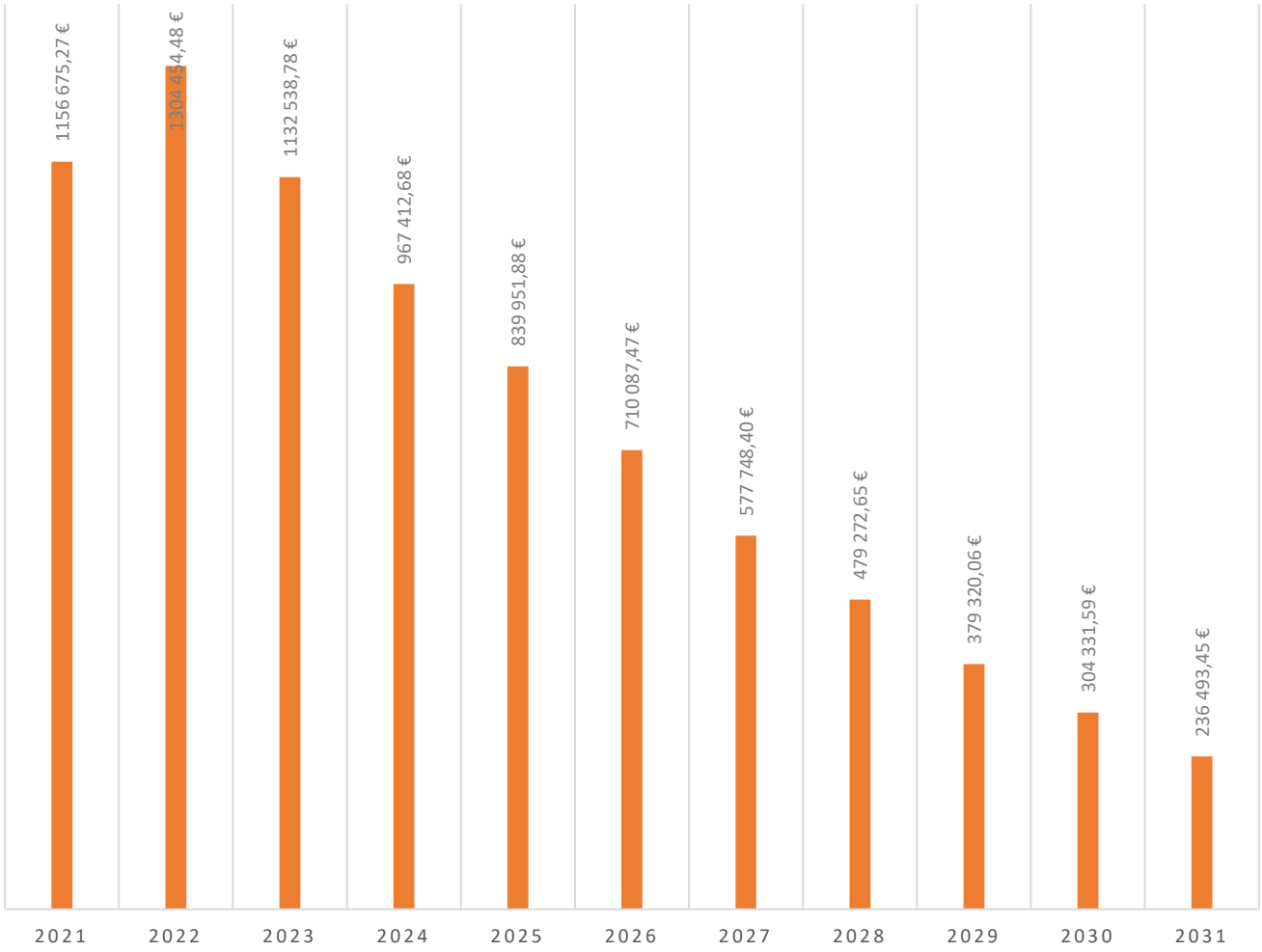
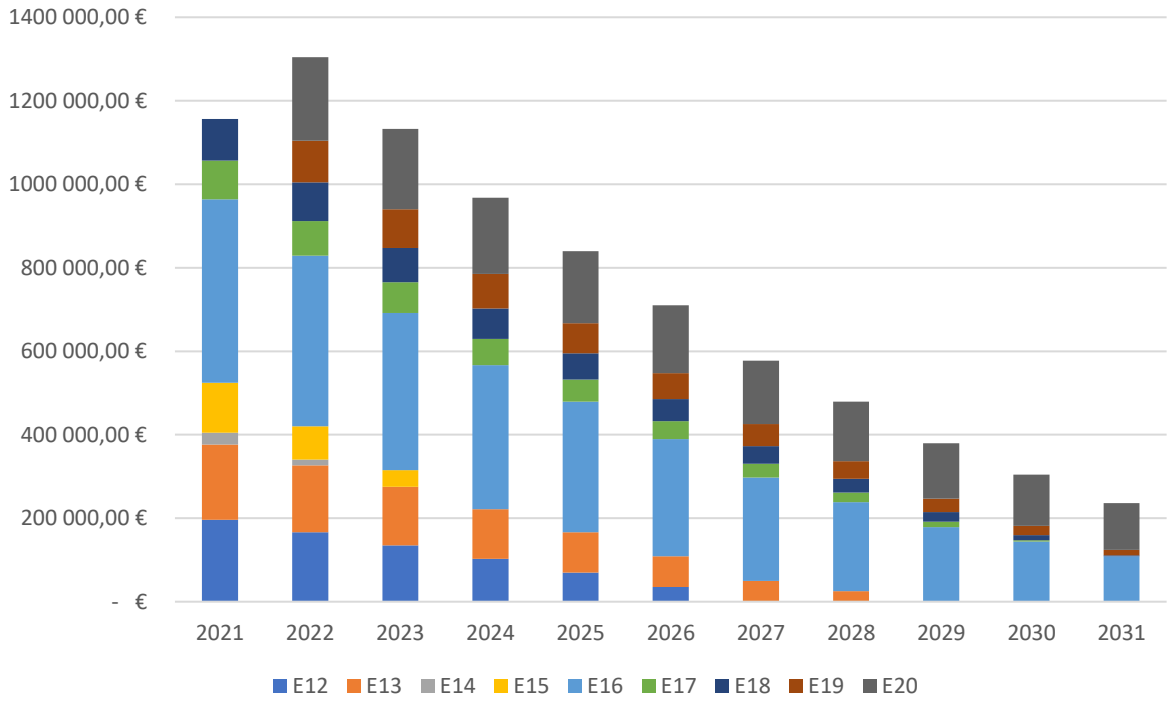
Situation pluriannuelle des emprunts :